

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 218

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

CONDUITE ET PILOTAGE
DES POLITIQUES
ÉCONOMIQUES ET
FINANCIÈRES



PROGRAMME 218
**Conduite et pilotage des politiques économiques et
financières**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne Blondy-Touret

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN). Il regroupe les moyens consacrés aux activités d'expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l'administration centrale ainsi qu'à l'animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte à ce titre l'essentiel des effectifs et des crédits correspondant aux missions mises en œuvre au sein :

- des cabinets du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et des ministres délégués ;
- de directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle : la direction du budget (DB), l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) et la direction des achats de l'État (DAE) ;
- du Secrétariat général, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle ;
- de l'inspection générale des finances (IGF) et du contrôle général économique et financier (CGEFI), de la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et de la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- de directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l'expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude : la direction des affaires juridiques (DAJ) à laquelle est rattachée la mission « appui au patrimoine immatériel de l'État » (mission APIE), l'Autorité nationale des jeux (ANJ), la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (TRACFIN), la mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), le service commun des laboratoires (SCL), l'Agence française anti-corruption (AFA), les structures de médiation, la mission France recouvrement, de même que, jusqu'à fin 2022, le secrétariat général au plan de relance (SGPR).

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

L'exécution 2022 a été caractérisée par la fin de la crise sanitaire et par l'impact de la crise économique internationale engendrée par le conflit en Ukraine se traduisant notamment par une contribution du programme 218 au plan de résilience gouvernemental et par un impact de l'évolution des prix sur les dépenses d'énergie. Pour y faire face, le programme a bénéficié d'une ouverture de crédits en loi de finances rectificative du 1^{er} décembre 2022 et par le dégel de la réserve de précaution en totalité pour les autorisations d'engagement (AE) et en partie en crédits de paiement (CP).

Le programme a poursuivi de nombreux chantiers de modernisation et de transformation de la fonction financière de l'État, tant à l'échelle interministérielle qu'à celle du ministère.

1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l'État

1.1. La mise à disposition de systèmes d'information supports de la transformation

Le renforcement des moyens alloués à l'AIFE a permis notamment :

- de lancer la **migration du système d'information Chorus** (migration de la solution cœur vers une version progicielle de 4^e génération, dite S/4 HANA), visant à améliorer la performance et l'ergonomie de l'outil, tout en garantissant la maintenabilité et l'évolutivité du système d'information financière de l'État ;
- de poursuivre le chantier de **transformation numérique de la commande publique** (TNCP) qui vise à dématérialiser totalement la chaîne de la commande publique. Ce projet facilite l'émergence d'une nouvelle économie des marchés publics, entièrement numérique et capitalisant sur la donnée, ce qui est de nature à sécuriser les procédures et les achats.

1.2. Une activité toujours soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

En 2022, **TRACFIN** a fixé sa nouvelle trajectoire pour la période 2023-2025 dans son projet TRAC25. Il succède ainsi au projet de service 2021-2023 et vise à mieux adapter l'organisation du service à de nouveaux enjeux :

- en termes d'axes stratégiques, il s'agit de confirmer la montée en puissance du service au sein de la communauté du renseignement, en particulier en matière de lutte contre les ingérences étrangères et la criminalité organisée, d'approfondir son expertise sur les nouveaux risques identifiés, par exemple en matière de cybercriminalité (rançongiciels, NFT, blanchiment par l'utilisation de cryptoactifs) et de répondre aux priorités stratégiques au plan international pour améliorer la coopération de TRACFIN avec ses homologues étrangers.
- au niveau technique, la mise en place d'un département en charge des systèmes d'information et d'un département en charge du développement capacitaire vise à améliorer les méthodes d'investigation en s'appuyant sur l'exploitation plus systématique des données disponibles en sources ouvertes (OSINT) et des possibilités offertes par la *blockchain*, et sur une meilleure mobilisation des outils de la science des données.

Sur le plan opérationnel, en 2022, TRACFIN s'est particulièrement impliqué :

- dans la lutte contre les fraudes au compte personnel de formation ;
- dans la mise en œuvre des sanctions européennes contre la Russie, en assurant le pilotage du groupe d'action ministériel chargé d'identifier les personnes physiques et morales susceptibles de faire l'objet de mesures de gel des avoirs ;
- la mise en sécurité de son système d'information,

En 2022, l'AFA a poursuivi la mise en œuvre de son action de conseil aux acteurs publics et économiques et de contrôle de la qualité et de l'efficacité des dispositifs anticorruption. Elle a ainsi engagé 36 nouveaux contrôles, dont certains se poursuivront en 2023, portant à 198 le nombre total de contrôles ouverts depuis sa création (129 contrôles d'acteurs économiques, dont 8 en exécution d'une mesure judiciaire, 69 contrôles d'acteurs publics et associatifs). Elle a également pris part à la préparation du plan national pluriannuel de lutte contre la corruption 2023-2025, ainsi qu'à la préparation des évaluations de la France par les différentes organisations internationales (OCDE, groupe d'action financière, etc.) et au suivi de leurs recommandations.

1.3. La qualité de l'information financière a été rehaussée, notamment grâce à une amélioration de sa lisibilité

La direction du budget a entrepris plusieurs actions visant à disposer d'une meilleure information financière :

- l'enquête de satisfaction relative à la qualité des objectifs, des indicateurs et de la **justification au premier euro** des programmes du budget de l'État a été ouverte aux responsables de la fonction financière dans les ministères ;
- dans le sillage de la mise en œuvre d'une plateforme de datavisualisation des résultats des missions du budget général de l'État en matière de performance de la dépense publique, un outil de datavisualisation a été conçu et mis en ligne pour les équipes du secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF) afin de présenter de manière synthétique et interactive les principaux résultats de la deuxième édition du **budget vert**.

2/ La coordination des chantiers de modernisation internes aux MEF

2.1. L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

La mise en œuvre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de **transformation de la fonction publique**, s'est poursuivie en 2022 et a été déclinée au niveau ministériel autour des axes de réforme suivants :

- refonte des instances de dialogue social ;
- réforme de la cartographie et des compétences des commissions administratives paritaires ;
- professionnalisation de la procédure de recrutement des contractuels ;
- simplification, transparence et équité du cadre de gestion des agents publics ;
- accompagnement des transitions professionnelles des agents publics entre la fonction publique et le secteur privé ;
- égalité professionnelles entre les femmes et les hommes ;
- promotion des personnes en situation de handicap.

La **professionnalisation de la fonction ressources humaines** au sein du ministère s'est incarnée, plus particulièrement, à travers :

- le développement de nouveaux services numériques destinés aux agents et aux directions ;
- la mise en place de dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels (*coaching*, bilan de compétences...);
- l'amélioration de la qualité de vie au travail (nouveaux espaces de travail, développement du nomadisme, etc.);
- l'enrichissement de la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Portée par le Secrétariat général, la **réforme de l'action sociale ministérielle** s'est traduite en 2022 par la réorganisation du réseau de l'action sociale avec l'installation des services régionaux de l'action sociale et, pour le volet prestations, par la mise en place de la nouvelle offre de vacances loisirs et l'évolution du dispositif d'aide à la parentalité. Dans ce contexte, on peut noter le maintien à haut niveau des indicateurs de résultats associés, avec près de 3/4 des agents des MEF ayant accès à une solution de restauration collective et un soutien toujours aussi important apporté aux agents les plus modestes (90 % des logements sociaux réservés et 51 % des prestations de vacances-enfants).

2.2. Le fonds de transformation ministériel (FTM) assure un rôle essentiel dans la promotion de l'innovation et la modernisation des outils de travail des agents du MEFSIN

Le FTM, piloté par le Secrétariat général, est dédié à l'accompagnement financier des projets de modernisation et d'innovation numérique des directions. Depuis son démarrage en 2018, ce fonds a permis le lancement de plus de 200 projets (dont 63 projets en 2022), pour un montant moyen de 360 k€. La mise en œuvre de ces projets s'est poursuivie en 2022, en cohérence avec les objectifs numériques du MEFSIN : accompagnement des start-ups d'État, politique de la donnée et usages avancés du *big data*, mise en œuvre de l'intelligence artificielle et du RPA (*robotic process automation*) pour l'automatisation des tâches répétitives, évolution vers le *cloud computing*, dématérialisation des procédures et modalités de travail innovantes des services. Coup de pouce essentiel au lancement de ces projets, le FTM a été pérennisé dans le cadre du budget quinquennal 2023-2027 avec une dotation annuelle de 10 M€.

2.3. La poursuite de la modernisation des fonctions support dans un objectif de plus grande efficacité des services

Les services et directions du programme 218 s'inscrivent dans la dynamique interministérielle de réforme de la **politique des achats** portée par la DAE, qui a poursuivi, en lien avec la DB et la direction interministérielle de transformation publique, la conduite du plan achat de l'État, projet gouvernemental qui vise comme objectif majeur de renforcer la fonction achat au sein de l'administration. En 2022, ont été poursuivies les actions de transformation de la fonction achat, en termes de stratégie, de processus et d'organisation, conformément à l'ambition du plan achat de l'État conduit par la DAE.

Dans le domaine de la chaîne de la dépense, **l'expérimentation de l'organisation en « centre de gestion financière »** a été menée à bien sur le périmètre de l'administration centrale. La dernière étape est intervenue dès le début de l'année 2022, et a permis une plus grande fluidité des contrôles opérés.

Dans le domaine immobilier, l'effort de **rationalisation de l'utilisation des bâtiments** s'est poursuivi en 2022, notamment par la modernisation des espaces de travail, l'optimisation des implantations et l'amélioration de l'exploitation. Des travaux écoresponsables ont également été entrepris.

Dans le prolongement de la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour des services publics écoresponsables, et en cohérence avec le plan d'action climat du ministère présenté le 29 avril 2021, le **développement durable** a constitué un axe majeur d'évolution des organisations. Avec un souci d'exemplarité, le MEFSIN s'est engagé dans une démarche volontariste, « Bercy vert », pour fédérer l'ensemble de ses services et agents autour de thématiques écoresponsables (économies d'énergie, mobilité durable, économie circulaire, etc.). En 2022, un appel à projets « Tous acteurs de Bercy vert », organisé par le secrétariat général des MEF, a été un succès : plus de 500 idées proposées par les agents du ministère, 200 projets déposés et 88 lauréats. Par ailleurs, l'administration centrale a engagé en 2022 la réalisation de son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

INDICATEUR 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

OBJECTIF 3 : Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

INDICATEUR 3.2 : Indicateur d'efficacité de la fonction achat

INDICATEUR 3.3 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 3.4 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 3.5 : Efficacité de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**1 – Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations****INDICATEUR****1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	95	84	95	82 (p)	86

Commentaires techniques

Source des données : direction du budget (enquête annuelle de satisfaction).

Mode de calcul :

Le résultat du sous-indicateur « Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes » est déterminé par la direction du budget à l'aide de 3 questionnaires dématérialisés adressés au Parlement, aux ministères et à la Cour des comptes en février-mars 2023 :

- Parlement : le panel se compose des membres des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des rapporteurs spéciaux pour le projet de loi de finances pour 2023, des administrateurs et administrateurs-adjoints des commissions des finances et d'autres commissions ayant recours à la documentation budgétaire ;
- Ministères : l'enquête a été adressée aux directeurs des affaires financières de l'ensemble des ministères et à leurs adjoints ;
- Cour des comptes : les destinataires du questionnaire sont les rapporteurs et contre-rapporteurs ayant contribué à la rédaction des notes d'analyse de l'exécution budgétaire 2022 (exécution 2021).

Le taux de satisfaction agrégé rapporte à l'ensemble des participants le nombre de participants ayant déclaré une appréciation générale « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » vis-à-vis de la manière dont les projets et rapports annuels de performances (PAP et RAP) sont conçus.

Les réponses analysées sont l'ensemble de celles reçues avant le 30 mars 2022 à 10h (soit 59 réponses pour l'enquête au Parlement, 8 pour l'enquête aux ministères, 0 pour l'enquête à la Cour des comptes). La diffusion du questionnaire destiné à la Cour ayant pris du retard, il n'a pas pu être exploité dans des délais compatibles avec les travaux du RAP 2022. La réalisation 2022 sera donc actualisée lors des travaux du PAP 2024.

INDICATEUR**1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	97	97	97	97	97

Commentaires techniques

Source des données : CGefi

La mesure de la satisfaction des prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires : ce questionnaire est adressé aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant). Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

INDICATEUR

1.3 – Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,5	6,6	6,5	6,6	6,6

Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)

Mode de calcul :

L'indicateur de performance de l'AIFE est élaboré depuis 2006 à partir d'enquêtes de satisfaction selon une périodicité semestrielle, puis annuelle depuis 2017. Ces enquêtes se déroulent auprès d'un « panel » d'utilisateurs représentatifs des différentes typologies de partenaires et utilisateurs (maîtrises d'ouvrages, utilisateurs intra-sphère publique et utilisateurs externes). Elles sont réalisées à partir d'un questionnaire informatisé disponible pour l'ensemble des publics concernés.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant. L'indicateur de satisfaction décliné par solution logicielle opérée par l'AIFE résulte de la moyenne non-pondérée des taux de satisfaction exprimés par l'ensemble des utilisateurs. La méthode retenue évalue ainsi deux dimensions :

- la satisfaction des utilisateurs au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, facilité d'utilisation) ;
- la satisfaction des utilisateurs s'agissant du support apporté (documentation, réactivité et qualité).

ANALYSE DES RÉSULTATS

- **Indicateur 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'État**

Pour mémoire, le périmètre de l'indicateur a été élargi à compter du RAP 2021 aux directeurs des affaires financières (DAF) des ministères et à la Cour des comptes.

Le taux de satisfaction global (PAP et RAP) sur ce nouveau périmètre s'élève à 82 % pour l'année 2022, en baisse de 2 points par rapport à la réalisation 2021 (seule référence sur le nouveau périmètre). Ce résultat, inférieur de 4 points à la cible, est néanmoins très homogène entre les différents groupes de répondants puisque 82 % des DAF comme des interlocuteurs parlementaires estiment que la documentation budgétaire, dont la qualité incombe à la direction du budget, est satisfaisante (de plutôt satisfaisante à très satisfaisante).

Parlement – Le taux de satisfaction du Parlement diminue de 5 points pour s'établir à 82 % en 2022. Si ce résultat est en retrait par rapport à 2020 (95 %) et 2021 (87 %), il reste supérieur aux taux relevés en 2017 (67 %) et 2018 (79 %). Cette baisse pourrait provenir de l'effet des élections législatives, qui, comme en 2017, ont entraîné une modification assez importante de la composition de l'Assemblée nationale, impliquant un temps de familiarisation avec une documentation qui présente des aspects très technique. De fait, le taux de satisfaction du Parlement en 2017 se situe 20 points en-dessous de celui de 2016 (87 %),

La qualité de l'information des PAP et des RAP est à nouveau soulignée par les participants qui mettent en avant leur précision, leur fiabilité et leur exploitabilité. Les principales propositions d'évolution concernant se rapportent à une meilleure mise en perspective pluriannuelle, qui permettrait aux parlementaires et administrateurs de mieux appréhender les évolutions des éléments qualitatifs et quantitatifs d'exercice en exercice.

Ministères – Les DAF ayant participé à l'enquête font état d'un taux de satisfaction égal à celui exprimé par le Parlement, avec toutefois une différence entre PAP (75 %) et RAP (87,5 %) sur la propension de chacun de ces deux types de documents à remplir l'objectif pour lequel il est établi.

Cour des comptes – La diffusion du questionnaire destiné à la Cour ayant pris du retard, il n'a pu être exploité dans des délais compatibles avec les travaux du RAP 2022, ce qui explique que la réalisation est actuellement provisoire. La réalisation 2022 sera actualisée lors des travaux du PAP 2024.

- **Indicateur 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients**

L'atteinte de la cible en 2022 (97 %, comme en 2020 et en 2021) reflète notamment la mobilisation des contrôleurs auprès des organismes confrontés à la fois à la montée des risques macroéconomiques (par exemple le retour d'une forte inflation, qui entraîne en particulier des demandes salariales reconventionnelles), et à la poursuite de la crise sanitaire et de la mise en œuvre du plan de relance. Le recentrage au printemps 2022 du CGefi sur le contrôle des organismes publics a également permis d'utiliser pleinement ses leviers de performance (qualité du dialogue avec les commanditaires, caractère opérationnel des observations et recommandations formulées, etc.).

Il est à noter que le sous-indicateur relatif au taux de satisfaction des structures clientes sur les consultations juridiques de la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers a été supprimé de la maquette de performance du programme 218 à compter du PAP 2022, ses bons résultats ne permettant plus de marges de progression.

- **Indicateur 1.3 : Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE**

En 2022, près de 30 000 utilisateurs des produits et services de l'AIFE ont répondu à l'enquête en ligne sur un panel d'environ 275 000 utilisateurs sollicités, soit un taux de participation de 11 %.

L'indice global de satisfaction s'établit à 6,6, identique à celui de 2021. Il recouvre des évolutions contrastées selon les solutions applicatives concernées :

- une progression sur trois cibles principales : PLACE, pour les utilisateurs publics (de 5,7 à 6,1), la gouvernance du SI Chorus (de 7,4 à 7,6) et surtout Chorus Pro (6,8 à 7,3) pour les utilisateurs publics, ce qui traduit une amélioration progressive de cet outil depuis la fin de son déploiement en 2020 ;
- pour trois catégories d'utilisateurs, l'évolution est peu significative et l'indice de satisfaction reste globalement identique à celui de l'année précédente : les utilisateurs de Chorus cœur avec une stabilité à 6,7, les utilisateurs « entreprises » de PLACE (de 6,9 à 6,8), ceux de Chorus Formulaires (de 6,9 à 6,8) ;
- la légère diminution globale de l'indice est imputable à deux catégories d'utilisateurs : les utilisateurs « entreprises » de Chorus Pro (de 6,3 à 6,1) et surtout les utilisateurs de Chorus DT (de 6,4 à 5,6), avec un niveau de satisfaction sur cette application qui diffère substantiellement selon les ministères. Plus de 2 points d'écart sont ainsi constatés entre l'indice de satisfaction des utilisateurs du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (6,9) et celui des utilisateurs du ministère de la Justice (4,7) auprès desquels un déploiement important de Chorus DT est intervenu en 2022.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF**2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels****INDICATEUR****2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	75,5	74,53	77	74,8	77
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	67,77	92,75	>=60	79,82	>=75
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	56,6	51,8	50	51,1	50

Commentaires techniques

Source des données : les données sont issues du secrétariat général pour les données relatives à la prestation « restauration », de l'Association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF) pour la mise en œuvre de la prestation « aide au logement », et de l'Association éducation plein air finances (EPAF) pour la mise en œuvre de la prestation « vacances enfants ». Chacune des deux associations, qui disposent d'un droit exclusif, sont liées au ministère de l'économie et des finances par une convention d'objectifs, de moyens et de performance.

Mode de calcul des sous indicateurs :

(1) Le premier sous-indicateur est le rapport entre l'effectif ayant accès à une solution de restauration collective (somme des agents affectés dans les sites ministériels identifiés dans l'observatoire de la restauration comme bénéficiant d'un accès à un restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné) et l'effectif total (somme des effectifs au sein des sites ministériels en métropole et dans les DOM recensés dans l'observatoire interne de la restauration).

(2) Le second sous-indicateur est le rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF dont le financement est connu à la signature de la convention (soit hors convention sur patrimoine existant) au cours de l'exercice comptable considéré.

(3) Le troisième sous-indicateur est le rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros constants base 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat obtenu en 2022 pour la restauration collective est en-deçà de la cible fixée. Il est en légère progression par rapport à l'année 2021, qui avait vu la fermeture de dix sites de restauration collective faute de fréquentation et de vingt sites en raison de la réorganisation ou du déménagement de services. La hausse du coût de revient des repas en 2022 suite à un effet de ciseaux (baisse de la fréquentation du fait de la poursuite du développement de nouveaux modes de travail, d'une part, augmentation des coûts de fonctionnement et de production du fait de l'inflation, d'autre part) a entraîné la fermeture de huit autres sites. Ainsi, l'écart à la cible en 2022 s'explique par le fait que des solutions de restauration suite à ces fermetures n'ont pu finalement être trouvées que pour une seule partie des sites concernés (par exemple un site sur les huit fermés en 2022).

Le sous-indicateur « logement » permet de s'assurer que le parc immobilier est prioritairement dédié aux foyers les plus modestes. Le résultat 2022, conforme à la cible, est de 79,82 %, ce qui correspond à 91 logements réservés en financement social rapporté à un total de 114 logements réservés. Pour mémoire, l'année 2020 avait été faussée par un renouvellement de 35 logements non conventionnés.

Les familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont les quotients familiaux sont les moins élevés, représentent 51,1 % des bénéficiaires en 2022 et le pourcentage des enfants concernés atteint quant à lui 55,8 %.

OBJECTIF**3 – Maîtriser le coût des fonctions support****INDICATEUR****3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	120	68	Non déterminé	Non connu	Non déterminé
Economies achats consolidées tous ministères	M€	268	216	Non déterminé	Non connu	Non déterminé
Economies achats consolidées établissements publics	M€	448	459	Non déterminé	Non connu	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : Direction des achats de l'ÉtatMode de calcul : la méthodologie de calcul a été définie depuis 2010 au niveau interministériel. La méthode de calcul des gains est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ».

À compter de 2016, les règles appliquées pour la mesure des économies achats sont ainsi ajustées :

- les économies achats réalisées sur les achats récurrents (exemples : fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenance des ascenseurs) continueront à être calculées en base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelle des marchés. L'économie achat ainsi calculée en base 12 mois est comptabilisée une seule fois, à la notification du marché. Elle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de cette date.
- pour le cas particulier des achats de projets bien identifiés, non récurrents, (exemples: opération de travaux, projet informatique, mission de conseil forfaitaire), les économies achats réalisées seront calculées sur la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché en une seule fois, l'année de sa notification, en respectant la règle du prorata temporis sur deux années civiles en fonction de la date de notification. Ainsi, pour l'année N, sont pris en compte pour le calcul du résultat : le prorata temporis sur N des projets achats N-1 et le prorata temporis N des projets achats N.

Depuis 2017, la méthode a été ajustée : pour les achats non récurrents de projets de travaux identifiés de taille exceptionnelle (volume financier supérieur à 500 millions €), dont la durée est supérieure à 3 ans et dont le montant des économies achat sur la durée totale du marché est supérieur à 20 millions €, le total des économies achat sur la durée du marché est divisé par le nombre d'années du marché. Le montant annuel d'économies achat ainsi défini sera pris en compte pour chaque année qui compose le marché.

Afin d'évaluer la performance achat globale nette sur la totalité des projets traités par les acheteurs, le principe de la prise en compte des modifications (ex-avenants) conclues pendant la vie des marchés et de leur impact sur la performance achat est acté pour les marchés notifiés à compter de 2017.

INDICATEUR**3.2 – Indicateur d'efficacité de la fonction achat**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Economies achats relatives aux actions achat des ministères économiques et financiers	M€	52,79	95,2	Non déterminé	Non connu	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : Mission ministérielle des achatsMode de calcul :

L'indicateur 3.2 complète l'indicateur 3.1 en déclinant l'indicateur d'efficacité de la fonction achat au niveau ministériel. La méthodologie de calcul est la même que celle définie sur le plan interministériel. L'impact des économies est mesuré une seule fois, l'année de réalisation du projet, sur une période de 12 mois, quelle que soit la durée effective de l'action. La méthode de calcul des économies est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou situations « nouveaux ». L'écart de prix ou de coût est multiplié par le volume prévisionnel annuel.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Objectifs et indicateurs de performance

Compte tenu des incertitudes quant à l'évolution des volumes d'achats de chaque département ministériel, aucun objectif de performance économique ministériel n'a été fixé pour l'exercice 2022. Par ailleurs, le décalage au niveau interministériel du déploiement du module « performance » du Système d'information APPACH (permettant d'enregistrer les gains achats réalisés) ne permettra pas au MEF de disposer de la donnée concernant les économies d'achats des ministères économiques et financiers avant le deuxième trimestre 2023.

INDICATEUR**3.3 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3
Effectifs gérés	effectifs physiques	135 170	131 369	130383	128767	128101

Commentaires techniquesSource des données : Secrétariat généralMode de calcul : Le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, indicateur interministériel de gestion des ressources humaines, comprend :

- au numérateur : le nombre de « gérants » consacrant la majeure partie de leur temps de travail à la gestion du personnel (unité de compte : ETP) dans les domaines suivants : gestion administrative, formation, suivi des conditions de travail et pilotage des ressources humaines. Sont exclus les effectifs en charge de la liquidation de la paye et des pensions (fonctions assurées pour le compte de l'ensemble des administrations) et les effectifs gérant les ayants droit des agents ;

- au dénominateur : le nombre d'agents gérés (unité de compte : effectifs physiques), c'est à dire les effectifs compris dans le plafond d'autorisation d'emplois des ministères économiques et financiers.

*Une hypothèse de stabilité des effectifs de l'INSEE en 2022 par rapport à 2021 a été formulée, à défaut de retour dans les délais de rédaction du RAP 2022.

INDICATEUR**3.4 – Ratio d'efficacité bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	921	851	950	865	950
Nombre de postes bureautiques	Nb	173 596	172 053	162000	159352	156 000

Commentaires techniques**Commentaires techniques et précisions méthodologiques**

* à compter de 2015, les prévisions du ratio d'efficacité bureautique intègrent les dépenses de télécommunications individuelles.

Les données ont été recueillies auprès de l'ensemble des directions du MEFSIN (DGFIP, DGDDI, DGCCRF hors DDI, INSEE, Administration Centrale MEFR y compris AIFE et dépenses DG Trésor hors P218).

Source des données : Secrétariat général des ministères économiques et financiers

Cet indicateur est composé de deux sous indicateurs :

- le ratio d'efficacité bureautique (REB), mesurant le coût direct annuel moyen du poste de travail bureautique,
- le nombre de postes bureautiques (sous-indicateur de contexte).

Périmètre : ensemble des directions et services (centraux et déconcentrés) du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Le programme portant l'indicateur est le 218 et le périmètre inclut également les programmes 156, 302, 220, 305 et 134 (ensemble des directions et services centraux et déconcentrés du ministère).

Mode de calcul :

L'indicateur est calculé par la mise en rapport :

- au numérateur : de la somme des dépenses bureautiques (en crédits de paiement) effectuées ou à effectuer, pour produire les services de bureautique selon les rubriques ci dessous, définies au titre de l'axe de service du référentiel interministériel des activités SIC (repris dans le recueil des règles de comptabilité budgétaire de l'État) : postes de travail, solutions d'impression, télécommunications individuelles (prises en compte à partir du RAP 2015), formations bureautiques (coûts forfaitaires ; hors coûts du personnel utilisateur et son temps passé en formation), coûts recalculés des traitements des agents affectés à l'assistance, au support bureautique et à l'exploitation des serveurs.

- au dénominateur : du nombre de postes bureautiques « plafonné » gérés par le ministère (PC fixes, PC portables). Ce nombre est le minimum des ETPT et des postes physiques : nombre de postes bureautiques = Min (ETPT ; postes physiques). Le nombre de postes de travail est « plafonné », c'est à dire limité à un nombre de postes correspondant à un taux d'équipement moyen de 1,1 poste par agent lorsque le nombre de postes de la direction excède ce plafond.

INDICATEUR

3.5 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,4	12,4	12,4	12,4	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	41,8	54	41,8	59	48
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	33,9	30,9	33,9	36,4	31

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat général

Périmètre : administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique (immeubles domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires et hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux imputables sur le programme budgétaire 723 du compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

La charte de gestion du CAS immobilier et ses annexes donne, par type d'équipement ou de service, la répartition entre responsabilité de l'administration occupante et responsabilité de l'État propriétaire.

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant les dépenses imputées sur le programme budgétaire 723 par la surface utile brute (SUB).

Son évolution traduit les fortes variations de l'enveloppe « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ». Compte tenu du vieillissement naturel du parc domaniaux et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les leviers d'action identifiés pour contribuer à la maîtrise des coûts des fonctions support reposent sur quatre axes principaux : la globalisation et la standardisation des achats, la professionnalisation des fonctions support (notamment de la fonction de gestion des ressources humaines), l'efficience en matière bureautique et l'efficience de la gestion immobilière.

- **Indicateur 3.1 (transversal) : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE**

Les résultats des trois sous-indicateurs seront connus aux alentours de la fin avril ou du mois de mai 2023 et seront donc publiés au sein du PAP 2024.

- **Indicateur 3.2 (transversal) : Indicateur d'efficience de la fonction achat**

L'indicateur rend compte de la totalité des gains réalisés par les ministères économiques et financiers grâce à leur plan d'actions achats annuel. Il correspond à leur quote-part dans l'objectif global de l'État concernant les économies à réaliser sur les achats.

Le résultat 2022 de cet indicateur sera connu en avril ou en mai 2023, car il se base sur le retraitement des résultats de l'indicateur 3.1. Il sera donc publié au sein du PAP 2024.

- **Indicateur 3.3 (transversal) : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines**

L'indicateur est stable à 2,3 depuis 2020 et était anticipé comme tel en PAP 2022. Cette stabilité s'explique pour les mêmes raisons que les années précédentes :

- des nouveaux outils et processus relatifs aux ressources humaines (dossier individuel de l'agent, fiche interministérielle de situation individuelle, outil de gestion des compétences permettant le ciblage et l'adéquation des compétences détenues par les agents et des compétences requises en poste) dont les gains de productivité tardent à se traduire concrètement et/ou sont pour l'instant compensés par le déploiement de l'individualisation de la fonction RH ;
- une diminution des effectifs des MEF.

- **Indicateur 3.4 (transversal) : Ratio d'efficacité bureautique (REB)**

Le ratio s'établit en 2022 à un niveau de 865 € par poste, en légère hausse (+1,7 %) par rapport à 2021 mais dans une proportion moindre que prévue (cible fixée à 950 €). Cet écart à la baisse par rapport à la cible est notamment lié à une surestimation des prix des matériels réalisée en PAP 2022 du fait des tensions sur les approvisionnements et de l'indisponibilité des équipements les plus économiques.

La relative stabilité sur précédent provient du fait que, comme en 2021, les commandes de matériels ont été moins importantes que les années antérieures, à la suite du renouvellement massif en postes nomades au cours de la crise sanitaire.

- **Indicateur 3.5 (transversal) : Efficacité de la gestion immobilière**

Après une baisse continue au cours des années précédentes dans le cadre de la stratégie de densification des espaces de bureau, le ratio SUN / poste de travail s'élève depuis 2018 à 12,4 m², conformément à la cible.

Le ratio entretien courant / SUB a augmenté en 2022 par rapport à 2021, là où il devait amorcer une diminution. Cette hausse et cet écart s'expliquent par des travaux d'exploitation maintenance plus lourds que prévus, compte-tenu de la vétusté et de l'étendue du parc.

Le ratio d'entretien lourd / SUB dépasse son niveau de 2021 dans une proportion plus large que prévue. Cet écart provient de travaux de mise en conformité (sécurité incendie, ascenseurs, etc.), d'une part, et d'amélioration de la performance énergétique du parc domanial (modernisation de la gestion technique centralisée, qui permet de piloter à distance les paramètres techniques des bâtiments de l'administration centrale du MEFSIN ; mise en place de bornes électriques pour les véhicules), d'autre part, plus importants qu'anticipés.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	17 520 973 26 916 782	4 410 000 2 225 113			178 123 322 187 012 194	178 403 322
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 203 470 649	112 086 077 162 909 208	5 900 000 1 250 014	296 000 680 497		328 211 041 368 310 368	331 431 041
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 59 231 545	52 291 914 58 957 842	36 464 000 21 372 929			145 404 885 139 562 316	145 404 885
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 646 038	250 000 14 282 097	19 664 155 826 218	66 500		24 674 059 18 820 854	24 674 059
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 56 956 968	118 932 405 111 865 795	1 000 000 1 999 100	40 000	330 000 423 045	181 474 452 171 284 907	181 974 452
Total des AE prévues en LFI	488 742 235	301 081 369	67 438 155	296 000	330 000	857 887 759	861 887 759
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 037 322		+4 388 593 (hors titre 2)			+5 425 916	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-480 407		+81 068 750 (hors titre 2)			+80 588 343	
Total des AE ouvertes	489 299 150		454 602 867 (hors titre 2)			943 902 018	
Total des AE consommées	481 175 500	374 931 724	27 673 373	786 997	423 045	884 990 639	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i>							
<i>Consommation 2022</i>							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	18 496 212 19 696 271	4 193 800 2 330 341			178 882 361 179 896 912	179 162 361
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 203 470 649	151 757 492 165 639 134	5 900 000 874 030	296 000 758 706		367 882 456 370 742 519	371 102 456
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 59 231 545	52 151 564 64 927 094	26 822 000 13 660 371			135 622 535 137 819 010	135 622 535
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 646 038	250 000 12 806 498	16 086 779 897 066	30 600		21 096 683 17 380 202	21 096 683
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 56 956 968	118 932 405 111 038 229	1 000 000 1 799 746	40 000	330 000 423 045	181 474 452 170 257 988	181 974 452
Total des CP prévus en LFI	488 742 235	341 587 673	54 002 579	296 000	330 000	884 958 487	888 958 487
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 037 322		+4 388 593 (hors titre 2)			+5 425 916	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-480 407		+46 725 638 (hors titre 2)			+46 245 231	
Total des CP ouverts	489 299 150		447 330 483 (hors titre 2)			936 629 634	
Total des CP consommés	481 175 500	374 107 227	19 561 554	829 306	423 045	876 096 631	

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022							

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 417 078 155 285 399	17 558 126 19 382 176	3 033 970 1 149 383			185 009 174	187 289 174 175 816 958
05 – Prestations d'appui et support	198 253 904 202 429 298	145 506 843 144 437 373	6 444 046 1 107 446	296 000 735 318		350 500 793	353 200 793 348 709 435
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 973 758 82 256 405	55 541 456 78 008 623	43 171 380 14 150 408			182 686 594	182 686 594 174 415 436
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	11 402 038 12 932 336	12 702 113 23 717 801	19 835 334 3 725 056	114 053 361 620		44 053 538	44 053 538 40 736 813
09 – Action sociale ministérielle	59 307 078 54 436 947	119 030 746 107 386 581	1 785 180 1 740 284		327 284 340 400	180 450 288	180 850 288 163 904 405
Total des AE prévues en LFI	517 353 856	350 339 284	74 269 910	410 053	327 284	942 700 387	948 080 387
Total des AE consommées	507 340 385	372 932 553	21 872 577	1 097 131	340 400		903 583 047

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021							
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	164 417 078 155 285 399	18 574 752 20 310 673	3 008 153 1 775 927			185 999 983	188 279 983 177 372 000
05 – Prestations d'appui et support	198 253 904 202 429 298	140 352 227 143 737 497	6 444 046 3 499 803	296 000 718 609		345 346 177	348 046 177 350 385 207
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	83 973 758 82 256 405	62 457 600 79 401 513	36 674 562 13 786 340			183 105 920	183 105 920 175 444 258
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	11 402 038 12 932 336	12 702 113 30 493 925	19 835 334 5 081 925	114 053 361 620		44 053 538	44 053 538 48 869 807
09 – Action sociale ministérielle	59 307 078 54 436 947	119 030 746 107 922 273	1 785 180 1 562 317		327 284 340 400	180 450 288	180 850 288 164 262 131
Total des CP prévus en LFI	517 353 856	353 117 438	67 747 275	410 053	327 284	938 955 906	944 335 906
Total des CP consommés	507 340 385	381 865 881	25 706 313	1 080 422	340 400		916 333 402

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommées* en 2021	Ouverts en 2022	Consommées* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	507 340 385	488 742 235	481 175 500	507 340 385	488 742 235	481 175 500
Rémunérations d'activité	305 972 644	286 534 870	287 713 875	305 972 644	286 534 870	287 713 875
Cotisations et contributions sociales	194 231 690	194 346 139	185 241 268	194 231 690	194 346 139	185 241 268
Prestations sociales et allocations diverses	7 136 051	7 861 226	8 220 357	7 136 051	7 861 226	8 220 357
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	372 932 553	301 081 369	374 931 724	381 865 881	341 587 673	374 107 227
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	372 932 553	301 081 369	374 928 724	381 865 881	341 587 673	374 107 227
Subventions pour charges de service public	0	0	3 000	0	0	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	21 872 577	67 438 155	27 673 373	25 706 313	54 002 579	19 561 554
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 927 423	67 438 155	4 672 762	5 831 052	54 002 579	4 334 217
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	18 945 154	0	23 000 612	19 875 262	0	15 227 337
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 097 131	296 000	786 997	1 080 422	296 000	829 306
Transferts aux ménages	373 496	0	411 191	373 496	0	380 291
Transferts aux entreprises	0	0	5 000	0	0	0
Transferts aux autres collectivités	723 635	296 000	370 806	706 926	296 000	449 015
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	340 400	330 000	423 045	340 400	330 000	423 045
Prêts et avances	340 400	330 000	423 045	340 400	330 000	423 045
Total hors FdC et AdP		857 887 759			884 958 487	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+556 915			+556 915	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+85 457 343			+51 114 231	
Total*	903 583 047	943 902 018	884 990 639	916 333 402	936 629 634	876 096 631

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel			1 037 322			1 037 322
Autres natures de dépenses	3 107 915	4 000 000	4 388 593	3 107 915	4 000 000	4 388 593
Total	3 107 915	4 000 000	5 425 916	3 107 915	4 000 000	5 425 916

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		246 666		246 666				
03/2022		111 920		111 920				
04/2022		68 358		68 358				
05/2022		145 497		145 497				
06/2022		27 714		27 714				
07/2022		66 706		66 706				
08/2022		97 588		97 588				
09/2022		61 346		61 346				
10/2022		43 009		43 009				
11/2022		125 090		125 090				
12/2022		221 065		221 065				
01/2023		134 901		134 901				
Total		1 349 860		1 349 860				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		24 885		24 885				
05/2022	1 024 722	1 928	1 024 722	1 928				
09/2022		12 017		12 017				
10/2022		280 000		280 000				
12/2022	12 600	2 719 903	12 600	2 719 903				
Total	1 037 322	3 038 733	1 037 322	3 038 733				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	196 334		196 334					
Total	196 334		196 334					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		331 340						
Total		331 340						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022		10 021 036		11 119 067				
Total		10 021 036		11 119 067				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		16 861 324		34 069 519				
25/03/2022		5 000 000		5 000 000				
Total		21 861 324		39 069 519				

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						5 536 040		5 536 040
Total						5 536 040		5 536 040

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		2 595 545		2 689 399	145 740		145 740	
02/12/2022					159 740	185 650	159 740	185 650
Total		2 595 545		2 689 399	305 480	185 650	305 480	185 650

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		6 880 445		2 803 169	271 164			271 164
05/12/2022					100 097	2 964 802	100 097	2 964 802
Total		6 880 445		2 803 169	371 261	2 964 802	371 261	2 964 802

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		5 536 040		5 536 040				
01/12/2022		42 529 512						5 805 064
Total		48 065 552		5 536 040				5 805 064

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	1 233 656	94 143 835	1 233 656	65 605 787	676 741	8 686 492	676 741	14 491 556

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	21 930 973 29 141 895	178 403 322 187 012 194	156 192 349 157 870 299	22 690 012 22 026 612	179 162 361 179 896 912
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964 203 470 649	118 282 077 164 839 718	331 431 041 368 310 368	209 928 964 203 470 649	157 953 492 167 271 870	371 102 456 370 742 519
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971 59 231 545	88 755 914 80 330 771	145 404 885 139 562 316	56 648 971 59 231 545	78 973 564 78 587 465	135 622 535 137 819 010
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904 3 646 038	19 914 155 15 174 815	24 674 059 18 820 854	4 759 904 3 646 038	16 336 779 13 734 164	21 096 683 17 380 202
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047 56 956 968	120 262 405 114 327 940	181 974 452 171 284 907	61 212 047 56 956 968	120 262 405 113 301 020	181 974 452 170 257 988
Total des crédits prévus en LFI *	488 742 235	369 145 524	857 887 759	488 742 235	396 216 252	884 958 487
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+556 915	+85 457 343	+86 014 259	+556 915	+51 114 231	+51 671 147
Total des crédits ouverts	489 299 150	454 602 867	943 902 018	489 299 150	447 330 483	936 629 634
Total des crédits consommés	481 175 500	403 815 139	884 990 639	481 175 500	394 921 131	876 096 631
Crédits ouverts - crédits consommés	+8 123 650	+50 787 728	+58 911 378	+8 123 650	+52 409 352	+60 533 002

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	488 742 235	372 110 286	860 852 521	488 742 235	399 181 014	887 923 249
Amendements	0	-2 964 762	-2 964 762	0	-2 964 762	-2 964 762
LFI	488 742 235	369 145 524	857 887 759	488 742 235	396 216 252	884 958 487

Les crédits hors-titre 2 du programme 218 ont été réduits de 2,96 M€ en AE et en CP par rapport au PLF, conformément à l'amendement gouvernemental n° 933 du 10 décembre 2021 portant sur la mise en œuvre du plan d'économies sur les achats de l'État.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Afin de renforcer la cohérence du périmètre gouvernemental, à compter de la LFI 2022, les crédits (masse salariale, crédits HT2) ainsi que les emplois du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines

(CISIRH), de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) relevant auparavant de la mission « gestion des finances publiques » ont été transférés au ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

Dans ce cadre :

- les effectifs et les crédits de titre 2 du CISIRH, de la DGAFP et de la DITP sont regroupés sur le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » créé en LFI 2022, dont la secrétaire générale du MEFSIN est la responsable, au sein de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
- les crédits hors titre 2 du CISIRH sont transférés vers le programme 148 « Fonction publique », dont le responsable est la DGAFP, et ceux de la DITP vers le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » dont le responsable est la DITP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

Décrets de transfert (T2) :

- Entrant de 30 k€ en AE/CP en titre 2 (Décret n° 2022-934 du 27/06/2022), en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet (1^{er} semestre) ;
- Entrant de 30 k€ en AE/CP en titre 2 (Décret n° 2022-1512 du 02/12/2022) et de 1 ETPT, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet (2^e semestre) ;
- Entrant de 40 k€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1512 du 02/12/2022), en provenance du programme 352 « Innovation et transformation numériques » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au co financement de recrutements dans le cadre du programme « Entrepreneurs d'Intérêt Général » (EIG) ;
- Sortant de 59,3 k€ en AE/CP en titre 2 (Décret n° 2022-934 du 27/06/2022), à destination du programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense » pour le financement de la prime de développement des ingénieurs des mines affectés au ministère des armées ;
- Sortant de 0,1 M€ en AE/CP en titre 2 (Décret n° 2022-934 du 27/06/2022), à destination du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur » (MIREs) pour le financement d'un emploi dans le cadre du dispositif InterJeunes.
- Sortant de 0,2 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1512 du 02/12/2022), à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » pour le financement de la contribution du ministère de la transformation et de la Fonction publiques à l'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais.

Décrets de transfert (HT2) :

Le décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 a porté les transferts de crédits suivants :

- Sortant de 13 650 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et destinés au financement de l'hébergement du système d'adressage des domaines interministériel ;
- Sortant de 25 322 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement de l'interface COMU, pont fédérateur interministériel et de passerelles de communication ;
- Sortant de 2 667 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destinés au financement du service d'horodatage qualifié RGS (référentiel général de sécurité) / eIDAS (règlement européen sur l'identification électronique) proposé en mode SaaS (Software as a Service) ;
- Sortant de 3 000 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement du projet démarches simplifiées visant à faciliter la dématérialisation des démarches à faible et moyenne volumétrie sous la forme d'une application Open source ;
- Sortant de 339 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de prestations du réseau interministériel de l'État (RIE) des sites mutualisés, et des services associés ;
- Sortant de 20 296 € en AE et 26 442 € en CP hors titre 2 à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- Entrant de 1 210 652 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **181** « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement du remboursement par l'Autorité de sûreté nucléaire de certaines prestations prises en charge par le secrétariat général du ministère en charge de l'économie, des finances et de la relance ;
- Entrant de 200 000 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement des prestations sociales collectives servies aux agents de l'ex-direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle (DARQSI) ;
- Entrant de 32 000 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », destiné au financement du système d'information des assistants sociaux (SISS) ;
- Entrant de 100 000 € en CP hors titre 2 en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement du projet ProConnect (identification numérique des professionnels) ;
- Une série de dix-neuf mouvements destinés au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public », qui vise à renforcer l'attractivité de l'État employeur, dont les montants hors titre 2 sont ventilés ci-après :
 - 6 215 € en AE et CP en provenance du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État »;
 - 35 027 € en AE et CP en provenance du programme **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »;
 - 50 000 € en AE et CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement »;
 - 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **144** « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense »;
 - 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **146** « Équipement des forces » de la mission « Défense »;
 - 50 000 € en AE et CP en provenance du programme **148** « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques »;
 - 15 118 € en AE et CP en provenance du programme **152** « Gendarmerie nationale » de la mission « Sécurités »;

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

- 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **169** « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- 291 763 € en AE et CP en provenance du programme **172** « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur
- 52 074 € en AE et CP en provenance du programme **176** « Police nationale » de la mission « Sécurités »;
- 21 682 € en AE et CP en provenance du programme **178** « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense »;
- 21 685 € en AE et CP en provenance du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense »;
- 291 763 € en AE et CP en provenance du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire »;
- 24 554 € en AE et CP en provenance du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »;
- 23 889 € en AE et CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État »;
- 84 374 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables »;
- 18 555 € en AE et CP en provenance du programme **224** « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture »;
- 83 291 € en AE et CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice »;
- 83 131 € en AE et CP en provenance du programme **354** « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État »;

Le décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 a porté les transferts de crédits suivants :

- Entrant de 51 350 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destiné au financement des dépenses d'actions sociales pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 30 septembre 2021 ;
- Sortant de 237 000 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » de la mission « Action extérieure de l'État » et destinés au financement de frais de procédure contentieuse.

Décrets de virement (T2) :

- Entrant de 0,5 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1517 du 06/12/2022), en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement du projet de la facturation électronique mené par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- Sortant de 0,2 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-935 du 27/06/2022), à destination du programme 305 « Stratégies économiques » de la mission « Économie » pour le financement de 2 ETPT destinés à l'Agence des participations de l'État (APE) ;
- Sortant de 0,1 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-935 du 27/06/2022), à destination du programme 305 « Stratégies économiques » de la mission « Économie » pour le financement de la contribution à la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE) ;
- Sortant de 0,1 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1517 du 06/12/2022), à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » pour le transfert d'activité du secteur « recettes non fiscales » (RNF) vers la Direction générale des finances publiques (DGFIP) ;

- Sortant de 0,3 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1517 du 06/12/2022), à destination du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour le renfort de la Mission French Tech au titre du plan France 2030 ;
- Sortant de 0,2 M€ en AE/CP en titre 2 (décret n° 2022-1517 du 06/12/2022), à destination du programme 305 « Stratégies économiques » de la mission « Économie » pour le transfert de la mission Plan national de Relance et de Résilience (PNRR).

Décrets de virement (HT2) :

Le décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 a porté les virements de crédits suivants :

- Sortant de 14 023 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo au profit du projet « Intelligence Entreprise » de la direction générale des entreprises (DGE) ;
- Sortant de 29 466 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo au bénéfice du service du numérique (SNUM);
- Sortant de 17 199 € en AE et CP hors titre 2, à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de l'utilisation du service d'impression du courrier (IMPRIMFIP)
- Entrant de 61 215 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public », qui vise à renforcer l'attractivité de l'État employeur ;
- Entrant de 2 189 660 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement de Portailpro ;
- Entrant de 10 674 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public », qui vise à renforcer l'attractivité de l'État employeur ;
- Sortant de 298 570 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de la location de baies informatiques au centre de la Direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) à Toulouse au bénéfice de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État;
- Sortant de 139 965 € en AE et CP hors titre 2, à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny au bénéfice du service du numérique;
- Sortant de 48 774 € en AE et CP hors titre 2, à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny au bénéfice de TRACFIN;
- Sortant de 5 213 € en AE et CP hors titre 2, à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny au bénéfice de l'Autorité nationale des jeux (ANJ);
- Entrant de 4 077 276 € en AE hors titre 2, en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de l'extension du datacenter de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) ;
- Entrant de 1 094 830 € en AE et CP hors titre 2 en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au financement de Portailpro.
- .

Le décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 a porté les virements de crédits suivants :

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

- Sortant de 50 000 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **192** « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement des prestations d'action sociale des agents « finances » ayant été transférés aux écoles des mines;
- Sortant de 1 689 660 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au remboursement de trop perçus pour le financement du Portail Pro;
- Sortant de 234 896 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement des projets de la Direction Générale des Finances Publiques et de ses services déconcentrés lauréats de l'appel à projet « Tous acteurs de Bercy vert » du Fonds de Transformation Ministériel en 2022;
- Sortant de 55 200 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **220** « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » et destiné au financement des projets de l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques lauréats de l'appel à projet « Tous acteurs de Bercy vert » du Fonds de Transformation Ministériel en 2022;
- Sortant de 844 830 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » destiné au remboursement de trop perçus pour le financement du Portail Pro;
- Sortant de 90 216 € en AE et CP hors titre 2 à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement des projets de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects.

Répartition de crédits :

- Le programme a bénéficié de crédits en titre 2 à hauteur de 0,20 M€ en AE/CP (arrêté portant répartition de crédits du 25/10/2022), en provenance du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » de la mission « Crédits non répartis » destinés au financement de mesures interministérielles.

Loi de finances rectificatives :

- LFR n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 ouvrant, en hors titre 2, un montant de 5 536 040 M€ en AE et en CP, correspondant à la reconstitution de la réserve de précaution annulée par décret d'avance du 7 avril 2022 ;
- LFR n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022, ouvrant, en hors titre 2, un montant de 42 529 512 € en AE et annulant, en hors titre 2, un montant de 5 805 064 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a bénéficié des rattachements de crédits suivants :

Fonds de concours (T2) :

- Le programme a bénéficié de deux fonds de concours en titre 2, le premier de 1,02 M€ en AE/CP (arrêté du 30/05/2022), au titre du fonds de concours correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT ; le second de 0,01 M€ en AE/CP (arrêté du 19/12/2022), au titre du fonds de concours correspondant au financement, par le programme DATACROS II, d'un projet présenté par l'Agence française anti-corruption (AFA).

Fonds de concours (HT2) :

- Rattachement de 2 404 000 € en AE et en CP hors titre 2 sur le fonds de concours 1-1-00233 « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire »

- Rattachement de 281 367 € en AE et en CP hors titre 2 sur le fonds de concours 1-2-00990 « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes »
- Rattachement de 353 365 euros en AE et en CP hors titre 2 sur le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales »

Les rattachements de crédits de fonds de concours en hors titre 2 sont inférieurs aux montants prévus initialement, en raison notamment de l'absence d'ouverture sur le fonds de concours « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnels handicapés » (-1,6 M€) et des moindres ouvertures sur le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales » (-0,15 M€).

Attributions de produits (HT2) :

- Rattachement de 345 525 en AE et en CP hors titre 2 sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG »
- Rattachement de 796 165 en AE et en CP hors titre 2 sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE »
- Rattachement de 185 764 en AE et en CP hors titre 2 sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État »
- Rattachement de 22 406 en AE et en CP hors titre 2 sur l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG (vente véhicules, etc....) »

Les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont légèrement supérieurs aux montants prévus initialement en raison notamment d'ouvertures sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG » au-delà de la prévision de 0,2 M€, qui surcompensent les moindres rattachements de 0,1 M€ sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État ».

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 443 711	22 165 821	24 609 532	2 443 711	23 248 650	25 692 361
Surgels	0	5 536 040	5 536 040	0	5 536 040	5 536 040
Dégels	0	-8 234 646	-8 234 646	0	-8 234 646	-8 234 646
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-5 536 040	-5 536 040	0	-5 536 040	-5 536 040
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	2 443 711	13 931 175	16 374 886	2 443 711	15 014 004	17 457 715

En ce qui concerne le hors titre 2, la réserve de précaution a été déterminée par application d'un taux de 4 % de la LFI et fixée à 22,2 M€ en AE et 23,2 M€ en CP.

Par décret n° 2022-512 du 07 avril 2022, la réserve a fait l'objet d'une annulation partielle pour un montant de 5,5 M€ en AE et en CP.

La LFR n° 2022-1157 du 16 août 2022 a ouvert 5,5 M€ en AE et en CP.

Une partie de la réserve, à hauteur de 8,2 M€ en AE et en CP, a été dégelée en cours de gestion afin de financer du matériel informatique à destination de l'Ukraine. Le reste de la réserve a été dégelée en fin de gestion, pour couvrir une partie du renouvellement de marchés d'électricité et de gardiennage ainsi que de baux non budgétés en loi de finances initiales.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	842,17	776,00	-1,00	754,70	-20,30
1025 – Catégorie A	-2,00	2 239,37	2 139,00	+1,00	2 010,29	-129,71
1026 – Catégorie B	-2,00	1 540,34	1 436,00	-3,00	1 455,97	+22,97
1027 – Catégorie C	-3,00	621,06	403,00	-2,00	492,18	+91,18
Total	-7,00	5 242,94	4 754,00	-5,00	4 713,14	-35,86

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1024 – Catégorie A+	0,00	-87,41	+37,14	-36,20	-1,63	-34,57
1025 – Catégorie A	0,00	-206,24	-37,94	+12,10	+10,71	+1,39
1026 – Catégorie B	0,00	-33,72	+2,95	-52,60	-16,76	-35,84
1027 – Catégorie C	0,00	-85,63	-27,28	-16,97	-19,74	+2,77
Total	0,00	-413,00	-25,13	-93,67	-27,42	-66,25

La LFI 2022 fixe le plafond d'emplois à 4 754 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 4 713 ETPT, dont 16 % de catégorie A+, 42,7 % de catégorie A, 30,9 % de catégorie B et 10,4 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation 2022 et la LFI retraitée des transferts en gestion trouve son origine dans l'exécution 2022 du schéma d'emplois 2022, inférieure à la cible de LFI (détails ci-dessous).

Les corrections techniques (-25 ETPT) correspondent principalement au retraitement des apprentis (qui ne décomptent plus dans le plafond d'emplois à compter du 01/01/2022) et aux promotions inter-catégorielles, qui traduisent un renforcement de la catégorie A+.

Les retraitements Chorus permettent un ajustement de la consommation des ETPT de la paye sans ordonnancement préalable (PSOP) sur la base des restitutions paye (-0,48 ETPT au total sur le programme).

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP		
1024 – Catégorie A+	224,00	40,00	6,41	201,00	109,00	7,72	-23,00	+13,00
1025 – Catégorie A	352,00	61,00	6,72	384,00	198,00	7,20	+32,00	+205,00
1026 – Catégorie B	257,00	99,00	6,62	197,00	101,00	6,86	-60,00	-70,00
1027 – Catégorie C	162,00	29,00	7,20	160,00	119,00	6,92	-2,00	-67,00
Total	995,00	229,00		942,00	527,00		-53,00	+81,00

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
					Réalisation	Prévision PAP

Le schéma d'emplois réalisé en 2022 s'élève à -53 ETP à comparer à la cible de +81 ETP fixée en LFI. Celle-ci incluant la création de +15 ETP à destination du programme 368 nouvellement créé, la cible de schéma d'emplois du programme 218 en LFI est de +66 ETP. L'écart important entre le niveau d'exécution du schéma d'emplois et la cible en LFI s'explique notamment par des difficultés de recrutement sur les métiers en tension ou les compétences rares (achat, numérique, régulation du secteur des jeux, médecine de prévention, assistants de service social), par la concurrence avec le secteur privé et par un délai de vacance frictionnelle assez long (justifié par les procédures RH) observé entre le départ d'un agent et son remplacement quand il s'agit de contractuels. Cet écart sur le schéma d'emplois est généralisé sur l'ensemble du programme et intègre un volant de vacances frictionnelles correspondant aux départs de fin d'année.

Pour l'année 2022, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2022

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	40	61	99	29	229
Autres départs définitifs	98	125	74	113	410
Autres départs	86	166	84	20	356
Total des sorties	224	352	257	162	995

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat.

Le nombre de départs constatés en 2022 (995 ETP) est supérieur aux prévisions indiquées dans le PAP 2022 (892 ETP) en raison d'un volume de mobilités plus important que prévu.

L'écart provient essentiellement des autres départs définitifs.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2022

(en ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	109	198	101	119	527
Autres entrées	92	186	96	41	415
Total des entrées	201	384	197	160	942

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats.

Le PAP 2022 prévoyait 973 entrées. Les mouvements réellement intervenus, hors transferts, s'élèvent à 942 ETP. Cet écart s'explique notamment par les difficultés de recrutement évoquées ci-dessus.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES**RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE**

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Administration centrale	3 826,00	3 780,98	-273,00	0,00	-25,13	-88,70	-19,71	-68,99
Autres	928,00	932,16	-140,00	0,00	0,00	-4,97	-7,71	+2,74
Total	4 754,00	4 713,14	-413,00	0,00	-25,13	-93,67	-27,42	-66,25

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	+81,00	3 783,70
Autres	0,00	950,40
Total	+81,00	4 734,10

La ligne « Autres » porte sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
 - TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 172 ETPT ;
 - l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 149 ETPT ;
 - le SCL (Service commun des laboratoires) 368 ETPT ;
 - l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 137 ETPT ;
 - l'AFA (Agence française anti-corruption) 44 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 62 ETPT.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 524,00	1 517,77
05 – Prestations d'appui et support	1 960,00	1 949,45
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	580,00	568,62
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	38,00	33,74
09 – Action sociale ministérielle	652,00	643,56
Total	4 754,00	4 713,14
Transferts en gestion		-5,00

Le programme comprend 4 713 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,2 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 41,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 12,1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,7 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,6 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
74,00	1,06	0,77

Le nombre d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2021-2022.

Les principales filières d'emplois qui accueillent les apprentis au sein du programme 218 sont les filières du numérique, de la logistique, des ressources humaines, des finances et de la communication.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont présentés dans la partie « Objectifs et indicateurs de performance » de ce RAP.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	305 972 644	286 534 870	287 713 875
Cotisations et contributions sociales	194 231 690	194 346 139	185 241 268
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	142 614 458	140 265 807	137 211 398
– Civils (y.c. ATI)	103 326 226	100 764 096	97 584 693
– Militaires	847 888	847 888	972 883
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	38 440 344	38 653 823	38 653 823
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	29 141	40 000	27 102
Autres cotisations	51 588 091	54 040 332	48 002 768
Prestations sociales et allocations diverses	7 136 051	7 861 226	8 220 357
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	507 340 385	488 742 235	481 175 500
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	364 725 928	348 476 428	343 964 102
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

La consommation totale de crédits de titre 2 est inférieure de 5,2 % à l'exécution 2021 (et de 5,7 % sur le titre 2 hors CAS « Pensions »).

Cette baisse résulte principalement du transfert des emplois et des crédits de masse salariale du CISIRH, de la DGAFP et de la DITP vers le nouveau programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques » créé en LFI 2022.

L'exécution 2022 du programme 218 est supérieure de 9 195 564 € (dont 8 562 646 € hors CAS « Pensions ») à l'exécution 2021 retraitée du périmètre du nouveau programme 368 (471 979 936 € dont 335 401 459 € hors CAS « Pensions »).

La masse salariale exécutée en 2022 intègre par ailleurs la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022) et plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 0,8 M€ et a concerné 124 bénéficiaires.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	331,10
Exécution 2021 hors CAS Pensions	364,73
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-29,40
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,22
– GIPA	-0,07
– Indemnisation des jours de CET	-1,45
– Mesures de restructuration	-0,11
– Autres dépenses de masse salariale	-2,60
Impact du schéma d'emplois	-6,15
EAP schéma d'emplois 2021	-1,12
Schéma d'emplois 2022	-5,02
Mesures catégorielles	3,59
Mesures générales	4,41
Rebasage de la GIPA	0,35
Variation du point de la fonction publique	4,06
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,71
GVT positif	6,32
GVT négatif	-5,61
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,07
Indemnisation des jours de CET	1,89
Mesures de restructurations	0,04
Autres rebasages	3,13
Autres variations des dépenses de personnel	5,23
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,38
Autres variations	3,86
Total	343,96

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme 218 s'est élevée en 2022 à 344,0 M€, soit une exécution inférieure de 4,5 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2021 inférieur aux prévisions qui avaient sous-tendu l'élaboration du PLF (-5,4 M€) ;
- La ligne « Autres » des débasages regroupe les rappels sur exercices antérieurs (-2,4 M€) et les indemnités pour ruptures conventionnelles (-0,2 M€) ;
- une exécution du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-5,7 M€) en raison des difficultés de recrutements évoquées ci-dessus ;
- une exécution des mesures générales supérieure à la prévision (+4,3 M€), incluant :
 - l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008, versée à 567 agents pour un coût de 352 395 € (4 agents de catégorie A+, 190 agents de catégorie A, 273 agents de catégorie B et 100 agents de catégorie C), en hausse par rapport à la prévision (+0,2 M€) ;
 - la prise en compte de l'effet de la variation du point de la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022) pour 4,1 M€ (mesure non prévue en LFI) ;
- un GVT solde s'établissant à 0,7 M€, soit 0,2 % de la masse salariale, à comparer aux 1,8 M€ prévus en LFI (soit un écart de -1,1 M€). Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 6,3 M€ correspondant à 1,8 % de la masse salariale ; le GVT négatif, correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, est de -5,6 M€, soit -1,6 % de la masse salariale ;
- une variation à la baisse (-0,5 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (+0,2 M€), des indemnités liées aux mesures de

restructuration (-0,1 M€) et du poste « autres » (-0,6 M€) incluant notamment les indemnités pour rupture conventionnelle (-0,6 M€) et l'indemnité inflation (0,05 M€) ;

- une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +1,7 M€, incluant :
 - des dépenses de prestations sociales en hausse de 0,07 M€ par rapport à la prévision, dont -0,5 M€ sur les dépenses d'allocations pour retour à l'emploi, -0,3 M€ lié au financement de la prestation sociale complémentaire (PSC) et +0,87 M€ lié aux prestations sociales de secours ;
 - le poste « Autres variations » des « autres variations des dépenses de personnel » en hausse de +1,7 M€ par rapport à la prévision, qui regroupe principalement la variation des rétablissements de crédits (+1,4 M€), l'indemnité télétravail (+0,7 M€), la rémunération des apprentis (-0,5 M€ par rapport à la prévision) et la variation de l'indemnité dégressive de compensation de la CSG (-0,06 M€).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	107 334	120 630	111 452	88 988	102 281	93 655
1025 – Catégorie A	61 514	68 189	70 086	50 405	57 596	59 532
1026 – Catégorie B	42 219	48 528	48 874	34 647	42 110	41 648
1027 – Catégorie C	32 131	43 299	34 552	25 270	37 655	27 604

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						240 000	320 000
Revalorisation du barème indemnitaire des secrétaires/assistantes		C	Plusieurs	10-2021	9	240 000	320 000
Mesures statutaires						942 542	942 542
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C		C	Plusieurs	01-2022	12	25 906	25 906
Convergence ratio pro-pro catégories B		B	Secrétaires administratifs	01-2022	12	41 500	41 500
Revalorisation des médecins prévention (accord 17/02/2022)	87	A+	Contractuels	01-2022	12	270 692	270 692
Revalorisation des grilles de rémunérations des médecins de prévention	87	A+	Contractuels	01-2022	12	604 444	604 444
Mesures indemnitaires						2 403 775	2 794 384
Bonus des emplois de direction		A+	Plusieurs	06-2022	7	216 684	371 458
Revalorisation de barèmes indemnitaires		Toutes catégories	Plusieurs	01-2022	12	302 250	302 250
Démarrage de la réforme de la haute fonction publique		A+	Plusieurs	03-2022	10	1 179 172	1 415 006
Introduction part variable contractuels A+ et A		A+ et A	Contractuels	01-2022	12	693 919	693 919

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Allocation forfaitaire "maîtres d'apprentissage"		A+, A et B	Plusieurs	01-2022	12	11 750	11 750
Total						3 586 317	4 056 926

Les mesures catégorielles prévues en 2022 (1,5 M€) ont été exécutées à hauteur de 3,6 M€ en Hors CAS pensions sur le programme 218 (soit +2,1 M€), dont :

S'agissant des extensions en année pleine, 0,24 M€ au titre de la revalorisation du barème indemnitaire des secrétaires-assistantes, intervenue en octobre 2021.

S'agissant des mesures statutaires, 0,03 M€ au titre de la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C, 0,04 M€ au titre de la convergence du taux de promotion des catégories B et 0,87 M€ au titre de la revalorisation des médecins de prévention.

S'agissant des mesures indemnitaires, 0,22 M€ au titre du bonus des emplois de direction, 0,3 M€ au titre de la revalorisation de barèmes indemnitaires, 1,18 M€ au titre du démarrage de la réforme de la haute fonction publique, 0,69 M€ au titre de l'introduction d'une part variable pour les agents contractuels de catégorie A+ et A et 0,01 M€ au titre de l'allocation forfaitaire « maîtres d'apprentissage ».

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce RAP (action 9).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m²	413 995		Sans objet		AE	413 995
	2	SUN du parc	m²	206 508		Sans objet		CP	206 508
	3	SUB du parc domanial	m²	366 459		Sans objet		CP	366 459
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m² / PT	12,4		Sans objet		AE	12,4
	5	Coût de l'entretien courant	€	24 418 299		Sans objet		AE	24 418 299
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m²	59		Sans objet		AE	59
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	15 082 283	AE	Sans objet	AE	15 082 283
				CP	16 938 348	CP	Sans objet	CP	16 938 348
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m²	AE	41,1	AE	Sans objet	AE	41,1
				CP	46,2	CP	Sans objet	CP	46,2

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023.

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Les indicateurs du ratio d'efficacité bureautique sont présentés dans la partie « Objectifs et indicateurs de performance » de ce RAP.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet pluriannuel vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 inventoriés), à les rénover et les regrouper à terme dans quatre centres ministériels modernisés. Cela permettra d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité / gardiennage). Ces centres ont également une vocation interministérielle.

Les efforts de concentration des centres d'hébergement engagés au ministère depuis 2013 ont conduit à réduire de 45 à 15 les sites d'exploitation opérationnels à ce jour.

La dernière opération programmée est la rénovation et l'extension du *datacentre* de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) à Toulouse. Les éléments présentés ci-dessous correspondent aux investissements à réaliser grâce à un cofinancement de la DGDDI, du Secrétariat général du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN) et des crédits de transformation pour l'action publique (FTAP) obtenus en 2020.

Pour mémoire, la rénovation globale et l'agrandissement dans le cadre du Plan d'Investissements d'Avenir (PIA) du centre d'Osny, parvenu à saturation fin 2018, a démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres départements ministériels (Justice, Culture et Éducation nationale, Cour des Comptes) en sus de celle de toutes les directions du ministère (hors DGFIP). Ainsi le Secrétariat général du ministère, en coordination avec la DGDDI, a proposé de répliquer une opération similaire de rénovation et d'extension sur un 4^e *datacentre* situé à Toulouse.

Ce projet, outre une attention toute particulière aux impératifs écologiques (en cohérence avec les démarches ministérielle *Bercy Vert* et interministérielle *Numérique Écoresponsable*), répondra à l'ensemble des besoins d'hébergements (hors DGFIP) non satisfaits du ministère. Il permettra également de réduire sensiblement les risques actuels associés à l'exploitation de *datacentres* en zone inondable de la Seine, tout en augmentant la résilience globale des 4 *datacentres* cibles de Bercy en étant localisés hors Île-de-France. Il réduira enfin les coûts de location des baies, tout en offrant un hébergement pour d'autres ministères ayant déjà manifesté leur intérêt.

Ce projet, d'un montant de 18,27 M€ (hors études préalables), est cofinancé par le programme 218 (4,135 M€), le programme 302 (4,135 M€) et par le programme 349 (10 M€). Après une phase d'études préalables, le lancement de la rénovation de ce datacenter est prévu pour 2024.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,60	0,60	0,30	0,05	0,09	0,34	2,17	0,58	1,36	0,04	0,06	0,61	16,85	17,63	19,26	19,26
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,60	0,60	0,30	0,05	0,09	0,34	2,17	0,58	1,36	0,04	0,06	0,61	16,85	17,63	19,26	19,26

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,00	19,26	+140,69 %
Durée totale en mois	120	134	+11,67 %

S'agissant du montant des travaux, l'Avant-Projet Sommaire livré par le maître d'œuvre s'avère sensiblement supérieur aux estimations précédentes. Une phase d'analyse pour expliquer cette différence et une phase d'optimisation éventuelle des coûts du projet sont en cours.

Les dépenses réalisées jusqu'en 2019 concernaient le centre d'Osny, tandis que 2020 a été l'occasion de réaliser des études à caractère général, puis en 2021 des études plus spécifiques concernant le *datacentre* toulousain. Ces dépenses ont été financées sur le fonds de transformation ministériel du P218.

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,20	9,20	0,60	0,40	0,75	0,95	0,70	0,70	1,04	1,03	1,31	1,22	0,70	0,81	13,60	13,60
Titre 2	2,20	2,20	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,20	0,20	0,20	0,20	3,50	3,50
Total	11,40	11,40	0,90	0,70	1,05	1,25	1,00	1,00	1,34	1,33	1,51	1,42	0,90	1,01	17,10	17,10

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	17,10	+91,06 %
Durée totale en mois	36	124	+244,44 %

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant, et de plusieurs résultats de prototypage non concluants.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019, qui porte ses fruits depuis le printemps 2020 :

- la principale application métier de TRACFIN dans sa version reposant sur un socle ancien (STARTRAC V2) a fait l'objet de travaux de mise à niveau et d'évolutions pour prolonger son fonctionnement. Cette version est maintenant gelée dans ses fonctionnalités depuis fin 2021. Une nouvelle version (STARTRAC V3) est en cours de développement, avec des premiers tests métiers prévus mi-2023 et une mise en service et un remplacement de l'ancien applicatif mi-2024 ;
- la priorisation intelligente des déclarations de soupçon et le rapprochement des informations d'identité sont deux exemples des nouvelles fonctionnalités reposant sur des algorithmes innovants ;
- ce socle permettra des évolutions fonctionnelles importantes, comme la possibilité de doubler l'instance STARTRAC, l'une à un niveau secret et l'autre à un niveau diffusion restreinte. Cette évolution permettra notamment de repenser l'organisation du travail au sein de TRACFIN pour lui permettre de s'adapter aux contraintes actuelles (sécurité, télétravail et facilitation des échanges avec les outils partenaires).

Le remplacement de STARTRAC V2 par STARTRAC V3 marquera la fin du projet SIRANO en tant que tel. Outre les améliorations indispensables apportées, il offrira aussi de nouvelles opportunités, par exemple l'amélioration de la qualité des données (déjà initiée par le rapprochement des informations d'identité) et la détection automatique de phénomènes d'ampleur dans le corpus des informations détenues.

TNCP

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment celle des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale de la chaîne de la commande publique et en exploitant les données des marchés. Les premiers bénéficiaires en seront les utilisateurs de la plateforme des achats de l'État (PLACE) et ceux ayant des profils d'acheteurs mutualisés. Le projet, dont le coût total estimé est de 20,52 M€ (15,98 M€ de développement et de mise en service sur la période 2020-2023 dont 4,40 M€ de maintien en conditions opérationnelles, dépenses portées par l'AIFE, en 2024 et 2025).

A terme, il devrait permettre de rendre interopérables les profils d'acheteur avec les autres systèmes d'information de la chaîne de la commande publique (ex : gestion financière, contrôles, archivage) et de développer une nouvelle économie des marchés publics, devenue entièrement numérique, capitalisant sur la donnée, plus sûre et plus performante en matière d'achats.

Ses objectifs sont plus précisément :

- d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics ;
- de générer des économies de fonctionnement importantes, pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques ;
- de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » ;

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

- de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'*open data*.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COÛT ET DURÉE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	3,77	1,56	4,05	3,65	1,96	2,32	2,01	2,16	1,99	4,45	4,15	4,15	15,98	15,98
Titre 2	0,00	0,00	1,34	1,34	1,51	1,51	0,56	0,56	0,62	0,62	0,82	0,82	0,25	0,25	4,54	4,54
Total	0,00	0,00	5,11	2,90	5,56	5,16	2,52	2,88	2,63	2,78	2,81	5,28	4,40	4,40	20,52	20,52

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	20,52	+0,08 %
Durée totale en mois	36	48	+33,33 %

Le projet a bénéficié d'un financement de 9,180 M€ au titre du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP, Titre 3, P349) en sus des crédits issus du programme P218. Le coût total du projet à date est de 20,52 M€ (9,18 M€ au P349 et 11,34 M€ au P218) et intègre 4,4 M€ HT2 de dépenses de maintien en conditions opérationnelle (MCO) supportées sur le programme 218.

La légère augmentation du coût total s'explique essentiellement par une augmentation des dépenses de personnels sur 2020-2021 due au pilotage de développements non planifiés, notamment l'intégration d'un nombre plus important que prévu de formulaires d'avis de publicité. L'enveloppe FTAP a été maintenue à son niveau initial par des transferts entre lignes budgétaires.

L'année 2020 a été consacrée aux chantiers initiaux, tels que la réalisation d'un standard numérique d'échange de la commande publique.

2021 a permis le lancement et l'avancement des principaux développements pour mettre en place l'interopérabilité des systèmes informatiques.

2022 a été l'année des premiers résultats visibles pour l'écosystème de la commande publique et le grand public.

Ainsi, en juillet, le portail acheteurs-entreprises APProch <https://projets-achats.marches-publics.gouv.fr/> a été ouvert. Grâce à cet outil de sourcing, les acheteurs publics pourront publier leur programmation d'achats et les entreprises se faire référencer. Fin 2022, plus de 110 entités publiques avaient ouvert un compte, près de 2000 entreprises étaient inscrites et plus de 5300 projets d'achats étaient en ligne.

En accès public, le portail des données essentielles de la commande publique (https://data.economie.gouv.fr/explore/dataset/decp_augmente/table/) a été modernisé et un travail important de vérification des flux alimentant ce portail a été réalisé avec les organismes émetteurs ou transmetteurs de données (Acheteurs, plateformes régionales mutualisées, éditeurs, AIFE, DGFIP,...) afin de préparer l'implémentation des nouveaux jeux de données essentielles au 1^{er} janvier 2024.

En parallèle au développement des services TNCP, les actions en matière d'accompagnement du changement à destination des différents acteurs de l'écosystème de la commande publique (Acheteurs, opérateurs économiques, éditeurs) se sont poursuivies avec l'organisation d'une dizaine d'ateliers et de webinaires. Les développements des produits et services TNCP devraient être terminés d'ici l'été 2023 et leur intégration dans PLACE fin 2023, alors que le calendrier initial du projet TNCP prévoyait sa fin en 2022.

Le retard pris, en deux temps, s'explique ainsi :

- La crise sanitaire a retardé le lancement de certains développements de plusieurs mois en 2020 et 2021 ;
- L'AIFE a connu plusieurs problèmes techniques en 2021 et 2022 :
 - lors de la migration de son infrastructure informatique globale ;
 - suite à un changement de prestataire TMA pour sa plateforme Chorus Pro qui hébergera les services TNCP ;
 - suite à des changements d'infrastructure importants de PLACE. Ceux-ci ont pris du retard, mobilisant des créneaux d'intervention sur PLACE, aux dépens de l'implémentation des services TNCP ;
- L'AIFE a dû gérer lors du second semestre 2022 un mouvement important de personnels dans l'équipe qui suivait le projet TNCP.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une gestion des marchés simplifiée et plus efficace à travers la dématérialisation complète du processus de la passation (suppression des ressaisies, diminution de la charge administrative, réduction des délais de passation) ;
- une plus grande concurrence des opérateurs économiques et donc des prix plus bas à qualité égale ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés) ;
- une mutualisation des développements des outils et services (interopérabilité) ;

Par ailleurs, en permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 454 602 867	CP ouverts en 2022 * (P1) 447 330 483
AE engagées en 2022 (E2) 403 815 139	CP consommés en 2022 (P2) 394 921 131
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 295 427	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 210 392 297
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 50 492 302	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 184 528 834

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 283 151 658				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -15 716 214				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 267 435 444	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 210 392 297	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 57 043 147
AE engagées en 2022 (E2) 403 815 139	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 184 528 834	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 219 286 305
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 276 329 452
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 143 174 565
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 133 154 887

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2022 s'élève à 276,33 M€. Il est en diminution de près de 7 M€ par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2021 et correspond notamment :

- aux baux et marchés de travaux immobiliers, de maintenance, d'exploitation et de sécurité des locaux en cours (138,91 M€) ainsi qu'au bail de l'ANJ (5,9 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine de l'informatique (89,4 M€) et des prestations logistiques (6,6 M€) ;
- aux dépenses relatives à l'action sociale ministérielle (14,6 M€) ;
- aux marchés en matière de communication et de formation (6,3 M€) ;

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	156 192 349 157 870 299	22 210 973 29 141 895	178 403 322 187 012 194	156 192 349 157 870 299	22 970 012 22 026 612	179 162 361 179 896 912

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (157,9 M€) est supérieure de 1,7 M€ à la prévision de LFI (156,2 M€). Ce dépassement s'explique par l'actualisation des paramètres d'exécution de la dépense, notamment la hausse de la valeur du point fonction publique.

L'exécution des ETPT de l'action 02 (1 518 ETPT) est inférieure de 6 ETPT à la prévision de LFI (1 524 ETPT) en lien avec la sous-exécution globale constatée au programme (-41 ETPT).

Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
A+	387	395
A	708	683
B	304	323
C	125	117
Total	1 524	1 518

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	156 192 349	157 870 299	156 192 349	157 870 299
Rémunérations d'activité	100 793 923	102 799 603	100 793 923	102 799 603
Cotisations et contributions sociales	53 841 944	53 473 608	53 841 944	53 473 608
Prestations sociales et allocations diverses	1 556 482	1 597 088	1 556 482	1 597 088
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	17 800 973	26 916 782	18 776 212	19 696 271
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 800 973	26 916 782	18 776 212	19 696 271
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 410 000	2 225 113	4 193 800	2 330 341
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 410 000	1 595 240	4 193 800	1 700 468
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		629 873		629 873
Total	178 403 322	187 012 194	179 162 361	179 896 912

DÉPENSES LIÉES AUX ACTIVITÉS DES ORGANISMES DE CONTRÔLE : 0,29 M€ en AE et en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	AE	CP
CGEFI	-10 248	1 800
IGF	299 138	283 453

Les dépenses de l'Inspection générale des finances (**IGF**) en 2022, pour 0,3 M€ en AE et 0,29 M€ en CP, ont permis de financer la réalisation des missions conduites par l'IGF, en particulier d'assurer le paiement des frais engagés dans le cadre de ces missions, des dépenses de formation, de documentation, d'études, d'abonnement ainsi que le développement de l'accès aux bases de données. S'y ajoutent d'autres dépenses de modernisation du service sur le plan des équipements et des supports d'actions de communication.

Suivant l'objectif de recentrer le CGEFI sur ses missions de contrôle des organismes publics, ce service a transféré le 1^{er} juin 2022 ses crédits d'audit à l'IGF, où a été créé un pôle d'audit interne ministériel. Cette bascule a généré une moindre consommation par rapport au prévision initiale (0,39 M€ en AE/CP)

L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION (AFA) : 1,64 M€ en AE et 0,27 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :	1 638 173	267 124

Ces crédits ont été utilisés aux fins d'exécution de trois conventions judiciaires d'intérêt public (CJIP) entrées en vigueur les 10 février 2020, 8 mars 2021 et 17 février 2022 à hauteur de 1 625 509 € en AE et 96 636 € en CP. Par ailleurs, en 2022, l'AFA a eu recours, pour l'accompagnement de ses missions de contrôle, à des prestations d'expertises juridiques et d'analyse de comptabilité privée à hauteur de 12 664 € en AE et 170 487 € en CP.

L'écart à la prévision initiale (0,35 M€ en AE/CP) résulte des avances réalisées et des remboursements obtenus dans le cadre des CJIP.

L'AUTORITÉ NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 8,82 M€ en AE et 2,38 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 804 612	2 366 297
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	15 027	15 027
Total	8 819 639	2 381 324

L'année 2022 a été marquée par la signature d'un nouveau bail à Issy-les-Moulineaux afin de permettre à l'ANJ d'accueillir dans de meilleures conditions ses effectifs devenus plus importants depuis 2020. Ce nouveau bail a été engagé, à hauteur de 5,9 M€, pour une période ferme de 6 ans et 3 mois.

Deux autres faits marquants sont à souligner en 2022. D'une part, la réalisation d'une campagne de prévention dans le cadre de la coupe du monde de football 2022 et, d'autre part, le lancement de deux études nationales en matière de lutte contre l'addiction et de lutte contre l'offre illégale.

La différence avec les prévisions initiales (3,2 M€ en AE et 3,9 M€ en CP) s'explique principalement par :

- le caractère tardif de la signature du nouveau bail de l'ANJ et des travaux de déménagement et achat mobiliers en découlant d'une part, et du lancement des études susmentionnées ;
- le décalage en 2023 du paiement de l'intégralité des prestations relatives à la coupe du monde de football, celle-ci s'étant achevée le 18 décembre 2022.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Une partie des dépenses de l'ANJ, en particulier celles relatives à la communication, l'informatique, et la dotation globale de fonctionnement, est prise en charge par les crédits du secrétariat général des ministères économiques et financiers (0,36 M€ en AE et 0,28 M€ en CP).

TRACFIN INFORMATIQUE : 5,19 ME en AE et 5,00 ME en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 412 132	4 220 631
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	775 732	775 732
Total	5 187 864	4 996 363

Les dépenses d'investissement ont principalement concerné :

- des projets d'infrastructures et de sécurité du système d'information ;
- des projets de nouvelles applications ou d'évolutions d'applications existantes.

Dans l'ensemble, l'exécution est pratiquement conforme à la prévision (5,1 M€ en AE et 4,87 M€ en CP). L'écart dans la ventilation entre fonctionnement et investissement provient d'une bascule difficilement prévisible de modules informatiques de la phase développement (imputée en investissement) à la phase production (imputée en fonctionnement).

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 4,29 ME en AE et 4,73 ME en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	AE	CP
Hors fonds de concours	3 842 075	4 282 252
Fonds de concours	443 814	443 814
Total	4 285 889	4 726 066

La dotation consommée représente pour l'essentiel la prise en charge, en 2022, des dépenses juridiques afférentes à l'ensemble des dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi. Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 % à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, huissiers, experts) encadrés par les barèmes des marchés de prestations juridiques (datant de 2018 et 2022) ou les conventions signées par la direction, et de frais d'actes et de contentieux dont les montants sont, pour la plupart, réglementés ;
- pour 20 % à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

De manière générale, ces dépenses sont difficilement prévisibles. La DAJ ne peut pas apprécier, pour une année donnée, le nombre de contentieux à naître, leur typologie, leur complexité, leur rythme ainsi que leur durée. C'est ce qui explique que la dotation de la DAJ, hors fonds de concours, n'ait pas été consommée en totalité en 2022 (prévision initiale de 4,4 M€ et 4,4 M€ hors fonds de concours).

A ces dépenses liées aux contentieux, s'ajoute la prise en charge des frais d'avocat d'agents bénéficiant de la protection fonctionnelle, marquée également par son imprévisibilité.

La DAJ a par ailleurs continué à bénéficier du fonds de concours « , créé en 2021, destiné à couvrir les dépenses juridiques liées au contentieux du naufrage du navire « Le Prestige ». Sur une dotation de 7,63 M€ en AE et CP en 2022, les dépenses se sont élevées à 0,44 M€ en AE et CP. . . Ce contentieux s'inscrit dans un processus de versement d'indemnisation long, toujours en cours et tributaire de décisions d'instances internationales et nationales.

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (SCL) : 7,74 M€ en AE et 8,48 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 304 502	6 944 696
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 434 354	1 539 582
Total	7 738 856	8 484 279

Outre les crédits généraux mentionnés au PAP, 0,35 M€ ont été consommés sur fonds de concours pour l'acquisition d'instruments scientifiques de laboratoire (pour 0,06 M€ en dépenses de fonctionnement et 0,28 M€ en dépenses d'investissement).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 6,30 M€ en AE et 6,94 M€ en CP

Elles concernent :

- des dépenses d'activité (achat de consommables de laboratoire, comparaisons inter-laboratoires, sous-traitance, COFRAC, développement de méthodes analytiques, etc.) pour 2,37 M€ en AE et en CP ;
- des dépenses immobilières (1,78 M€ en AE et 2,33 M€) :
 - l'entretien des bâtiments (nettoyage, vidéo-surveillance, travaux) pour 0,73 M€ en AE et 0,69 M€ en CP ;
 - les loyers et charges pour 0,01 M€ en AE et 0,26 M€ en CP ;
 - les dépenses de fluides (gaz, électricité, biomasse) pour 0,62 M€ en AE et 1,13 M€ en CP ;
 - les travaux de bâtiments (peinture, plomberie) pour 0,42 M€ en AE et 0,25 M€ en CP ;
- des dépenses liées à l'agent (téléphonie, impression, équipements de protection individuelle, formation, etc.) pour 0,70 M€ en AE et 0,71 M€ en CP, dont 0,21 M€ en AE et 0,19 M€ en CP de coût de formation ;
- des dépenses liées à l'achat et l'entretien de matériels scientifiques et l'acquisition de matériels informatiques (de moins de 10 k€ TTC) pour 1,44 M€ en AE et 1,53 M€ en CP, dont 0,53 M€ en AE et en CP d'acquisitions et 0,91 M€ en AE et 1 M€ en CP de maintenance et réparations.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1,43 M€ en AE et 1,54 M€ en CP

Ces dépenses ont été consacrées principalement à des acquisitions et au renouvellement d'équipements de laboratoire répondant à des exigences normatives accrues liées à l'évolution réglementaire nationale et européenne. Ils permettent principalement d'effectuer des analyses en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude et le contournement de prohibitions (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

L'écart par rapport à la prévision (7 M€ en AE et 7,62 M€ en CP) s'explique notamment par la hausse du coût des consommables en hausse et la consommation à partir du fonds de concours susmentionné.

DÉPENSES DIVERSES : 1,18 M€ en AE et 0,89 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 02 concernent essentiellement les remboursements d'agents mis à disposition d'organismes extérieurs à l'administration (0,37 M€ en AE et 0,60 M€ en CP, le financement du marché d'audit et de l'outil de gestion des risques de la commission interministérielle de coordination des contrôles (0,79 M€ en AE et 0,23 M€ en CP) et des erreurs d'imputation pour des dépenses relevant d'autres actions (communication, informatique, ressources humaines).

ACTION**05 – Prestations d'appui et support**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Prestations d'appui et support	209 928 964	121 502 077	331 431 041	209 928 964	161 173 492	371 102 456
	203 470 649	164 839 718	368 310 368	203 470 649	167 271 870	370 742 519

L'exécution de la masse salariale de l'action 05 (203,5 M€) est inférieure de 6,4 M€ à la prévision de LFI (209,9 M€). Cet écart s'explique par l'actualisation des paramètres d'exécution de la dépense, notamment par les moindres recrutements réalisés en 2022.

L'exécution des ETPT de l'action 05 (1 950 ETPT) est inférieure de 10 ETPT à la prévision de LFI (1 960 ETPT) en lien avec la sous-exécution globale constatée au programme (-41 ETPT).

Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
A+	127	129
A	691	683
B	788	823
C	354	315
Total	1 960	1 950

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	209 928 964	203 470 649	209 928 964	203 470 649
Rémunérations d'activité	108 412 553	108 735 835	108 412 553	108 735 835
Cotisations et contributions sociales	100 438 573	93 388 618	100 438 573	93 388 618
Prestations sociales et allocations diverses	1 077 838	1 346 196	1 077 838	1 346 196
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	115 306 077	162 909 208	154 977 492	165 639 134
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	115 306 077	162 906 208	154 977 492	165 639 134
Subventions pour charges de service public		3 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 900 000	1 250 014	5 900 000	874 030
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 900 000	1 237 744	5 900 000	779 965
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		12 269		94 064
Titre 6 : Dépenses d'intervention	296 000	680 497	296 000	758 706
Transferts aux ménages		359 691		359 691
Transferts aux autres collectivités	296 000	320 806	296 000	399 015
Total	331 431 041	368 310 368	371 102 456	370 742 519

L'INFORMATIQUE ET LA TÉLÉPHONIE DES SERVICES CENTRAUX : 30,88 M€ EN AE ET 30,33 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	30 529 203	30 113 729
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	348 976	214 699
Total	30 878 178	30 328 429

L'exécution des AE ci-dessus présente la consommation avant les retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-787 022 € de REJB) qui viennent minorer la consommation.

Ainsi, la dépense réelle du service du numérique (SNUM) sur l'action 5 pour l'exercice 2022 s'élève à **31 665 200 € en AE** et **30 328 429 € en CP**, dont 348 976 € en AE et 214 699 € en CP sur le titre 5.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Relativement à la prévision inscrite dans le PAP de 30 830 000 € en AE et 31 420 000 € en CP, l'exécution 2022 enregistre ainsi un écart de **+835 200 € en AE et -1 091 572 € en CP**.

La présentation qui suit des crédits exécutés par le SNUM sur l'action 5 détaille les dépenses hors REJB engagées et payées pour l'informatique la téléphonie des services centraux.

1. Les dépenses de fonctionnement courant : 23,98 € en AE et 23,84 € en CP

On ne note une exécution plus faible par rapport à la prévision en PAP (21,33 € en AE et 21,834 € en CP). Ces dépenses se subdivisent de la façon suivante :

Fonctionnement	Prévision PAP		Exécution		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques	10 219 000	10 819 000	13 115 653	12 398 009	+2 896 653	+1 579 009
Services infrastructures	6 027 000	6 027 000	5 755 187	5 806 020	-271 813	-220 980
Services applicatifs	4 882 000	4 782 000	4 657 923	4 692 906	-224 077	-89 094
Maintenance des applications	4 382 000	4 282 000	4 118 237	4 153 220	-263 763	-128 780
Contribution SIRHIUS	500 000	500 000	539 686	539 686	+39 686	+39 686
Services mutualisés	206 000	206 000	453 751	944 377	+247 751	-738 377
Total	21 334 000	21 834 000	23 982 514	23 841 312	+2 648 514	+2 007 312

Services bureautiques :

L'écart de 2,9 M€ en AE constaté par rapport à la prévision s'explique par l'anticipation de :

- l'achat de matériels bureautiques. Le SNUM a privilégié en effet le lissage et la sécurisation tant au niveau financier qu'en termes d'approvisionnement des achats de postes de travail dans un contexte économique de forte inflation et de pénurie de matériels.

En outre, des achats plus importants que prévus de terminaux mobiles ont été réalisés pour répondre notamment aux besoins des directions dans le cadre du développement du télétravail ;

- l'engagement annuel de 1,3 M€ sur le marché d'exploitation audiovisuelle événementielle de l'administration centrale. Ce marché est normalement reconduit tacitement début janvier. .

Services infrastructures :

La dépense constatée est légèrement réduite par rapport à la prévision (-271 k€ en AE). Certains achats n'ont en effet pu être réalisés faute d'obtenir les devis dans les délais.

Services applicatifs :

Les dépenses de fonctionnement portent sur la maintenance des applications et les remboursements effectués à la DGFIP dans le cadre de la convention relative au projet SIRHIUS.

Le léger différentiel constaté est également lié aux difficultés rencontrées en fin d'année pour obtenir des devis et donc engager les dépenses correspondantes.

L'exécution est conforme à la prévision pour la contribution financière SIRHIUS à la DGFIP.

2. Les projets informatiques : 7,68 € en AE et 6,49 € en CP

Projets	Prévision PAP		Exécution		Écarts	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Services bureautiques (dont suite Office)	3 685 000	3 575 000	1 364 122	1 169 617	-2 320 878	-2 405 383
Services infrastructures (dont TOIP)	1 400 000	1 400 000	1 681 818	2 307 459	+281 818	+907 459
Services applicatifs	3 775 000	3 975 000	3 770 145	1. 928 287	-4 855	-1 046 713
Services mutualisés	636 000	636 000	866 602	81 754	+218 257	-554 246
Total	9 496 000	9 586 000	7 682 686	6 487 117	-1 813 314	-3 098 883

La sous-consommation en AE et CP s'explique principalement par une sous-consommation de l'activité « services bureautiques ».

En effet, s'agissant des services bureautiques, un changement de stratégie concernant l'acquisition de licences Microsoft a fortement affecté à la baisse les dépenses en matière de projets bureautiques. L'opération prévue initialement d'acquisition de 8 000 licences Office 2021 pour quatre ans pour 2,4 M€ a été abandonnée au profit du paiement d'une redevance locative. Ce droit d'usage apportera davantage de souplesse pour une éventuelle intégration dans une nouvelle offre sur un cloud souverain à partir de 2024.

En matière de dépenses d'infrastructure, des achats ont été anticipés dans le cadre du projet de téléphonie sur IP pour limiter les effets de l'inflation.

Pour les projets applicatifs, il est à noter qu'une partie des engagements relatifs au projet eVote avait été réalisée fin 2021 pour 0,8 M€ sur l'action 5. Celle-ci a donc supporté en 2022 près de 0,5 M€ de paiements et une minoration des engagements de 0,2 M€ à l'occasion de la rectification d'imputation sur l'action 8 des engagements non soldés.

Le SNUM a poursuivi le projet EGIDE de gestion des biens à double usage pour le compte de la direction générale des entreprises et a priorisé sur l'exercice 2022 le projet OCTOPUS (moteur de recherche), le projet de refonte du système d'information de SIEP (SI LOG), le projet ELISE de signature des parapheurs électroniques pour le bureau des cabinets ainsi que la refonte de l'application de réservation des salles.

La sous-consommation en CP s'explique par la passation de commandes importantes en fin d'année qui n'ont pu faire l'objet d'un paiement sur 2022 et par le changement de stratégie concernant l'acquisition des licences Microsoft.

L'IMMOBILIER ET LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX : 103,66 M€ EN AE ET 105,18 M€ EN CP

IMMOBILIER	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	93 777 332	96 885 817
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	732 553	427 672
Total	94 509 885	97 313 489

LOGISTIQUE	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 600 349	16 788 642
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	168 485	168 785
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	12 000
Total	15 768 834	16 969 427

Catégorie	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	72,04	111,05	109,38	113,67	+37,34	+2,63
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5,90	5,90	0,90	0,60	-5,00	-5,30
Transfert aux autres collectivités	0,00	0,00	0,00	0,01	0,00	+0,01
Total	77,94	116,95	110,28	114,28	+32,34	-2,67

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 109,38 M€ EN AE ET 113,67 M€ EN CP**1. Dépenses liées à l'immobilier des services centraux : 93,78 M€ en AE et 96,89 M€ en CP**

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les services de l'administration centrale du MEFSIN, s'élèvent en AE à 97,04 M€ ramenés à 93,78 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-3,26 M€) et à 96,89 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Exploitation et sécurité des locaux	8,38	20,33	19,80	18,66	+11,42	-1,67
Travaux	9,36	9,41	14,64	14,18	+5,28	+4,77
Fonctionnement immobilier	36,53	63,53	59,28	63,97	+22,75	+0,44
Travaux structurants			0,06	0,07	+0,06	+0,07
Total	54,27	93,27	93,78	96,89	+39,51	+3,61

Concernant les dépenses d'exploitation et sécurité des locaux, l'écart à la prévision en AE s'explique notamment par l'engagement de 24 mois fermes d'un nouveau marché de gardiennage, suite à la liquidation judiciaire de la société titulaire du précédent marché. Les dépenses liées à la crise sanitaire se sont stabilisées au cours de l'année 2022 et sont dorénavant majoritairement portées sur le nettoyage spécifique des locaux (prévision de 1,60 M€ en AE/CP pour une exécution à hauteur de 0,79 M€ en AE et 1,02 M€ en CP).

L'écart à la prévision pour les dépenses de travaux, qui s'élèvent à 14,64 M€ en AE et 14,18 M€ en CP, s'explique par la mise en œuvre de projets de rénovation des locaux à forts enjeux budgétaires, de travaux de sécurisation ainsi que d'importants travaux de réaménagement de Bercy. Par ailleurs, l'organisation d'événements liés à la présidence française de l'Union européenne a nécessité un certain nombre de travaux au centre de conférence Pierre Mendès France. Enfin, les crédits mobilisables sur le programme 723 pour réaliser certains travaux de réhabilitation, comme ce fut le cas en 2019 et 2021, ne sont plus disponibles.

Sur le poste de dépenses couvrant le fonctionnement immobilier, l'année 2022 a été marquée par la hausse des coûts de l'énergie. Le renouvellement du marché d'électricité 2023 pour les sites à forte consommation du MEFSIN, dont celui de Bercy, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, a conduit à la passation de bons de commande et l'engagement des dépenses à l'automne 2022, couverts par des ouvertures de crédits en loi de finances rectificative de fin d'année.

2. Dépenses de logistique des services centraux : 15,60 M€ en AE et 16,79 M€ en CP

La consommation 2022 est de 16,75 M€ en AE, ramenée à 15,60 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-1,15 M€) et de 16,79 M€ en CP.

Nature des dépenses	Prévision PAP		Consommation		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Prestations de soutien et d'appui	17,77	17,77	15,60	16,79	-2,17	-0,99
Total	17,77	17,77	15,60	16,79	-2,17	-0,99

L'écart à la prévision en AE s'explique en partie par le niveau des retraits d'engagements juridiques sur années antérieures (-1,15 M€). Par ailleurs, au premier semestre 2022, les dépenses afférentes à la crise sanitaire ont été moindres qu'anticipées (-1,02 M€ au total dont -0,86 M€ sur les seuls frais de déplacements).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,9 M€ EN AE ET 0,6 M€ EN CP

1. Dépenses relatives à l'immobilier des services centraux : 0,73 M€ en AE et 0,42 M€ en CP

Nature des dépenses	Prévision		Exécution		Écart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Exploitation des locaux et sécurité			0,01	0,02	+0,01	+0,02
Travaux			0,39	0,20	+0,39	+0,20
Travaux structurants	5,80	5,80	0,33	0,20	-5,47	-5,60
Total	5,80	5,80	0,73	0,42	-5,07	-5,38

L'écart en AE et en CP s'explique principalement par le report de l'opération immobilière Vincent Auriol (travaux structurants). La consommation 2022 sur les travaux correspond en AE à des dépenses engagées dans le cadre de la sobriété énergétique et en CP aux derniers paiements des marchés de rénovation du complexe immobilier de Bercy achevés en début d'année 2022. Les dépenses d'investissements sur l'activité exploitation des locaux et sécurité relèvent de la sécurité des bâtiments (tunnels à bagages ; armoires VigiClé).

2. Dépenses relatives à la logistique des services centraux : 0,17 M€ en AE et CP

Ces dépenses se rapportent aux achats de véhicules. L'écart à la prévision de +0,07 M€ en AE et CP s'explique par le lancement dès décembre 2022 du renouvellement du parc automobile du ministère.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 4,07 M€ en AE ET 4,90 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 072 270	4 899 389
DÉPENSES D'INTERVENTION	2 500	0
Total	4 074 770	4 899 389

L'exécution 2022 a été supérieure à la prévision (qui était de 3,22 M€ en AE et 3,30 M€ en CP) en raison notamment du coût de la formation des apprentis qui a beaucoup progressé depuis 2017 (plus de 20 % du budget de l'IGPDE). Cette sur-exécution est également due, en partie, à l'encaissement des attributions de produits à hauteur d'un montant de 0,68 M € correspondant au remboursement des prestations de formation assurées au profit de tiers externes à l'État.

Par ailleurs, concernant les dépenses d'intervention, un montant de 1 500 € a été versé à l'association « Les Économiques » au titre de la participation financière de l'IGPDE à la semaine du Printemps de l'économie 2022. Un autre montant de 1 000 € a été versé à l'association « Politiques et Management Publics » (APMP) au titre du soutien à l'organisation du colloque annuel 2022 de la revue *Politiques et management public*.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 9,00 M€ en AE ET 7,52 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 002 696	7 519 853

La campagne des métiers du tourisme a pesé pour 40 % des dépenses engagées et 44 % des dépenses payées par le SIRCOM.

Outre les campagnes de communication, les principaux postes de dépenses concernent celles relatives à la presse (panoramas de presse électroniques) et à la veille médias, suivies par les dépenses relatives à l'hébergement, la

maintenance et les évolutions du site institutionnel de Bercy et des espaces web, et enfin les dépenses événementielles.

Le rythme des dépenses a été plus soutenu à partir de septembre, notamment avec l'organisation d'événements qui ont eu lieu le dernier trimestre (« Notre Service Public », semaine du développement durable, forum pour l'emploi, Industry Day, sommet France-Ukraine...).

Enfin, le SIRCOM a contribué à des actions de communication supportées financièrement par l'ANJ dans le cadre de la Coupe du monde de football 2022.

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES : 1,91 M€ en AE et 2,37 M€ en CP

Hors fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	865 431	1 118 117
DÉPENSES D'INTERVENTION	318 306	347 015
Total	1 183 737	1 465 132

Les dépenses de fonctionnement ont financé, sur les crédits généraux :

- les actions de coaching, supervision et évaluation de l'encadrement supérieur (166 k€ en AE et 209 k€ en CP) ;
- les actions en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle (79 k€ en AE et 99 k€ en CP) ;
- l'organisation de concours et examens professionnels (35 k€ en AE et 44 k€ en CP) ;
- le remboursement des honoraires médicaux dans le cadre de la médecine statutaire (46 k€ en AE et en CP) ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation (14 k€ en AE et en CP) ;
- les projets d'innovation en matière de ressources humaines (30 k€ en AE et 52 k€ en CP) ;
- le règlement de contentieux RH (15 k€ en AE et 23 k€ en CP) ;
- la formation des corps techniques de l'industrie et des mines (27 k€ en AE et CP) ;
- les actions de visibilité du ministère et la participation à des salons de recrutement (65 k€ en AE et 81 k€ en CP) ;
- le règlement des gratifications des stagiaires (387 k€ en AE et 522 k€ en CP).

L'écart à la prévision (qui était de 2,15 M€ en AE et CP) provient principalement d'une sous-consommation concernant les gratifications des stagiaires. Les recrutements ont été retardés en raison des rotations dans les cabinets ministériels suite à l'élection présidentielle, de désistements et de l'obligation d'une publication préalable des offres de stages depuis 2022.

Les dépenses d'intervention sont constituées des subventions annuelles aux fédérations syndicales du ministère (291 k€ en AE et en CP) ainsi que de trois subventions versées à des associations en faveur de l'égalité et la diversité professionnelle (27 k€ en AE et 56 k€ en CP).

Sur fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	361 955	546 786
DÉPENSES D'INTERVENTION	359 691	359 691
Total	721 646	906 477

Les dépenses de fonctionnement du fonds de concours du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ont permis le financement d'actions dans l'objectif d'accompagner les personnes en situation de handicap vers l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap.

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Les dépenses d'intervention correspondent à des remboursements directs aux agents en situation de handicap du reste à charge sur des dépenses entrant dans le champ d'intervention du FIPHFP.

DÉPENSES DIVERSES : 8,70 M€ en AE et 7,87 M€ en CP**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 05 concernent essentiellement des postes spécifiques relevant de divers services rattachés au programme 218 :

- Paiement des pénalités pour non atteinte des objectifs de féminisation de l'encadrement supérieur ;
- Contribution du programme au fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- Diverses dépenses informatiques liées à l'aide apportée à l'Ukraine ;
- Remboursement des dépenses de fonctionnement des services de contrôle budgétaire logés dans différents départements ministériels ;
- Outil de suivi de gestion des fluides ;
- Frais d'élection des tribunaux de commerce ;
- Frais inhérents aux déplacements ministériels à l'étranger.

De faibles dépenses relatives aux ressources humaines, au SCL, à Tracfin, à l'IGF et aux projets de modernisation ont également été imputées par erreur sur l'action 5.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles portent sur des paiements d'engagements antérieurs qui avaient été imputés par erreur sur l'action 5 par le service commun des laboratoires au lieu de l'action 2.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Ces dépenses concernent le versement d'une subvention annuelle de 40 000 € accordée à la Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage.

ACTION**07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	56 648 971	88 755 914	145 404 885	56 648 971	78 973 564	135 622 535
	59 231 545	80 330 771	139 562 316	59 231 545	78 587 465	137 819 010

L'exécution de la masse salariale de l'action 07 (59,2 M€) est supérieure de 2,6 M€ à la prévision de LFI (56,6 M€). Ce dépassement s'explique par l'actualisation des paramètres d'exécution de la dépense.

L'exécution des ETPT de l'action 07 (568 ETPT) est inférieure de 12 ETPT à la prévision de LFI (580 ETPT) en lien avec la sous-exécution globale constatée au programme (-41 ETPT).

Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
-----------	----------	-----------

A+	122	132
A	388	376
B	45	46
C	25	14
Total	580	568

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	56 648 971	59 231 545	56 648 971	59 231 545
Rémunérations d'activité	37 859 516	40 160 673	37 859 516	40 160 673
Cotisations et contributions sociales	18 534 408	18 780 698	18 534 408	18 780 698
Prestations sociales et allocations diverses	255 047	290 174	255 047	290 174
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	52 291 914	58 957 842	52 151 564	64 927 094
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	52 291 914	58 957 842	52 151 564	64 927 094
Titre 5 : Dépenses d'investissement	36 464 000	21 372 929	26 822 000	13 660 371
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	36 464 000	-60 276	26 822 000	-60 276
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		21 433 205		13 720 647
Total	145 404 885	139 562 316	135 622 535	137 819 010

AGENCE POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 74,50 M€ en AE et 75,30 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	55 903 557	62 377 259
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	18 596 281	12 923 324
Total	74 499 838	75 300 584

Indépendamment de la distinction entre fonctionnement et investissement, la présentation ci-après identifie les dépenses de maintien en condition opérationnelle (MCO) des systèmes d'informations (SI) opérés par l'AIFE et les dépenses liées à la mise en œuvre de projets ou d'évolutions significatives de ces SI.

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de maintien en condition opérationnelle	46 029 511	43 105 737	47 513 662	44 223 051
Dépenses de projet	36 464 000	31 394 101	26 822 000	31 083 533
Total	82 493 511	74 499 838	74 335 662	75 306 584

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

DÉPENSES DE MCO DES SI GÉRÉS PAR L'AIFE : 43,1 M€ EN AE ET 44,2 M€ EN CP

Le budget de fonctionnement de l'AIFE porte principalement les activités support du fonctionnement permanent de Chorus (hors maintenance évolutive), ainsi que les activités support des missions de l'agence (formations techniques, communication, notamment).

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Fonctionnement permanent Chorus	45 305 511	42 642 901	46 789 662	43 485 231
Fonctions supports de l'agence	724 000	462 836	724 000	737 820
Total	46 029 511	43 105 737	47 513 662	44 223 051

L'analyse détaillée des écarts entre la prévision et la consommation pour le fonctionnement permanent de Chorus est la suivante :

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Hébergement et interconnexion des réseaux	2 650 000	2 510 839	2 650 000	2 386 921
Support et maintenance (dont licences logicielles et matérielles)	41 465 511	39 336 478	42 786 662	39 488 894
Sécurité des systèmes d'information	120 000	27 620	150 000	40 975
Accompagnement terrain	1 070 000	767 964	1 203 000	1 568 441
Total	45 305 511	42 642 901	46 789 662	43 485 231

Le principal écart concerne le support et la maintenance avec une exécution inférieure à la prévision de 2,1 M€ en AE et de 3,3 M€ en CP. Tous les 6 ans, l'AIFE renouvelle ses marchés de tierce maintenance et de support qui constituent une part importante de son budget (entre 50 et 60 %). Les nouveaux marchés de maintenance notifiés en 2022 ont conduit à un montant inférieur aux prévisions initiales. Concernant l'accompagnement terrain, l'activité ayant repris de manière moins soutenue qu'anticipée après la crise sanitaire, les engagements relatifs aux dépenses de formation constatées sont inférieurs à la prévision.

DÉPENSES DE PROJETS ET ÉVOLUTIONS : 31,4 M€ EN AE ET 31,1 M€ EN CP

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dématérialisation	5 543 000	3 329 006	5 681 000	8 564 770
Évolutions métier et réglementaires	4 600 000	7 788 484	5 300 000	9 652 513
Gestion des déplacements temporaires des agents de l'État	1 400 000	1 346 598	1 400 000	3 447 124
Décisionnel	2 500 000	1 841 626	1 500 000	3 179 250
SI marché et Plan de de transformation numérique de la commande publique	7 981 000	4 706 936	8 501 000	3 209 920
Travaux technique requis	13 800 000	12 037 811	3 800 000	2 703 192
Autres projets	640 000	343 639	640 000	326 764
Total	36 464 000	31 394 101	26 822 000	31 083 533

Les principales évolutions entre la prévision et l'exécution concernent les lignes suivantes :

- **Dématérialisation**

Le portail de services a été déployé en 2022. Les AE ont été engagées sur 2021 et les CP consommées en 2022 compte tenu des modalités de réalisation des prestations.

Les difficultés techniques rencontrées dans la mise à disposition du service ont conduit à revoir à la baisse les évolutions prévues pour concentrer les efforts sur la qualité et la stabilité du nouveau du service, ce qui explique un niveau d'engagement inférieur aux prévisions sur l'exercice.

- **Évolutions métier et réglementaires**

La consommation, supérieure aux prévisions, traduit un niveau d'évolution plus soutenu que prévu et la finalisation de l'interface FIORI permettant d'améliorer l'expérience utilisateurs sur le module « Gestion des actifs (RE-FX) » à destination de la direction de l'immobilier de l'État.

- **Gestion des déplacements temporaires des agents de l'État**

La mise en production des dernières évolutions de la nouvelle version de la solution « chorus déplacements temporaires » incluant les fonctionnalités de gestion des indemnités de changement de résidence a été réalisée. Sur les CP, la réalisation supérieure aux prévisions s'explique par une prise en charge en 2022 des droits d'usage 2021.

- **Décisionnel**

Les AE sont en retrait par rapport aux prévisions. Le projet SAP Analytics Cloud prévu en 2022 n'a en effet pas été réalisé du fait d'un prototype (POC) non concluant.

- **SI marché et Plan de de transformation numérique de la commande publique**

Les difficultés rencontrées sur les travaux de stabilisation de la plateforme PLACE en 2021 avaient conduit à décaler sur 2022 un nombre important d'évolutions majeures concernant le SI marché et les services prévus dans le cadre de la transformation numérique de la commande publique (TNCP). Celles-ci n'ont pu être intégralement réalisées en 2022, compte tenu notamment de la nécessité de stabiliser le socle technique. Même si les services n'ont pu être ouverts sur l'exercice, les travaux de conception se sont poursuivis tout au long de l'année sur les différents chantiers, notamment pour pouvoir finaliser en 2023 la mise en œuvre des formulaires d'avis de publicité ainsi que des services de passation et de dépôt des offres. La consommation en AE et en CP a été au regard de ces éléments inférieure aux prévisions.

- **Travaux techniques requis**

Cette rubrique recouvre les travaux liés à la migration de Chorus vers S/4HANA, qui ont été réalisés conformément au planning prévisionnel. Ils ont concerné les opérations techniques (préparation et construction des environnements de développement et de recette) et applicatives (prise en compte des besoins dans le cadre des ateliers ministériels d'élaboration du parcours utilisateurs). Le projet a ainsi démarré, dans ses différentes dimensions, avec toutes les parties prenantes : équipes techniques et applicatives de l'AIFE, prestataires en charge de la réalisation du projet, et les ministères. La fin de l'année 2022 a été consacrée aux travaux de cadrage du projet, à la conception des applications Fiori, et à la migration du premier palier Chorus (environnement de développement). La mise en production de la solution S/4HANA est planifiée début mai 2024 pour une ouverture aux utilisateurs prévue mi-mai.

DIRECTION DU BUDGET (DB) : 0,9 M€ en AE et 1,18 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	894 843	1 124 400
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	75 906	57 378
Total	970 749	1 181 778

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Les dépenses de la DB recouvrent dans leur grande majorité le financement de projets informatiques structurant pour l'activité de la direction et plus particulièrement les dépenses liées aux projets informatiques soutenant ses métiers : le développement de fonctionnalités de l'application UNISSON liée aux exercices de prévision d'exécution budgétaire, la maintenance et le support de progiciels ainsi que l'amélioration de l'application « SIGED + », relative à la gestion électronique des documents, par exemple par l'intégration de la signature dématérialisée.

Ces dépenses concernent également, dans des proportions moindres en 2022, les projets informatiques interministériels : l'enrichissement d'INDIA et la maintenance évolutive et corrective de l'application POEMS.

Le budget de la direction a également financé en 2022 plusieurs projets liés à la communication (maintenance et hébergement du site internet) et dans une moindre mesure, des dépenses en matière de ressources humaines (formation, souscription à la plateforme de diffusion d'offres d'emploi et de viviers de recrutements, LinkedIn ainsi que Jamespot pour le réseau social d'entreprise « Budget + »).

DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 4,86 M€ en AE et 2,11 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 159 442	1 425 434
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 700 742	679 669
Total	4 860 183	2 105 103

Ces dépenses ont permis de financer principalement :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (4,07 M€ en AE et 1,32 M€ en CP), dont notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le système d'information des achats de l'État (SIA) une solution standard du marché hébergée sur une plateforme des ministères économiques et financiers, ainsi que le réseau social professionnel des acheteurs de l'État ;
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter et conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,79 M€ en AE/CP).

ACTION**08 – Accompagnement du changement de l'action publique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	4 759 904	19 914 155	24 674 059	4 759 904	16 336 779	21 096 683
	3 646 038	15 174 815	18 820 854	3 646 038	13 734 164	17 380 202

L'exécution de la masse salariale de l'action 08 (3,6 M€) est inférieure de 1,2 M€ à la prévision de LFI (4,8 M€). Cet écart s'explique par l'actualisation des paramètres d'exécution de la dépense.

L'exécution des ETPT de l'action 08 (33 ETPT) est inférieure de 5 ETPT à la prévision de LFI (38 ETPT) en lien avec la sous-exécution globale constatée au programme (-41 ETPT).

Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
A+	8	7

A	23	24
B	2	2
C	5	-
Total	38	33

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	4 759 904	3 646 038	4 759 904	3 646 038
Rémunérations d'activité	3 201 391	2 474 646	3 201 391	2 474 646
Cotisations et contributions sociales	1 541 009	1 154 521	1 541 009	1 154 521
Prestations sociales et allocations diverses	17 504	16 872	17 504	16 872
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	250 000	14 282 097	250 000	12 806 498
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	250 000	14 282 097	250 000	12 806 498
Titre 5 : Dépenses d'investissement	19 664 155	826 218	16 086 779	897 066
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	19 664 155	-99 047	16 086 779	114 313
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		925 265		782 752
Titre 6 : Dépenses d'intervention		66 500		30 600
Transferts aux ménages		51 500		20 600
Transferts aux entreprises		5 000		
Transferts aux autres collectivités		10 000		10 000
Total	24 674 059	18 820 854	21 096 683	17 380 202

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (FTM) : 12,19 M€ en AE et 11,39 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 004 803	10 489 873
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 115 669	872 857
DÉPENSES D'INTERVENTION	66 500	30 600
Total	12 186 972	11 393 330

Ces dépenses ont permis de financer des projets innovants participant à la modernisation des services du MEFSIN (en particulier des projets ministériels d'évolution des systèmes d'information nécessaires à la bonne exécution des missions de gestion des comptes publics) et à l'amélioration de l'efficacité des services, en encourageant la recherche de synergies entre les directions.

La sélection initiale des opérations retenues suite à l'appel à projets auprès des directions et services du MEFSIN, puis le suivi de leur déroulement en adoptant une démarche agile d'allocation et de redéploiement des fonds en cours d'année, ont permis de soutenir 63 projets en 2022, dont plus de la moitié de nouveaux projets. Parmi ceux-ci, 10 ont bénéficié de l'offre de service de l'incubateur « Bercy Hub » mis en place par le Secrétariat général.

Dans le sillage de la poursuite en 2022 du plan France Relance dans son volet « Mise à niveau numérique de l'État et des territoires », le FTM a continué à porter des thématiques liés à ce plan en tant que part de financement ministériel. De même, il a permis de donner suite à des opérations amorcées les années précédentes, notamment sur des problématiques non couvertes par le plan France Relance. Ainsi, son nouvel appel à projets a été réalisé sur des

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

thématiques similaires aux années antérieures : incubation, politique de la donnée.), offre d'outils et d'applications facilitant la mixité des modes de travail (présentiel / distanciel), accompagnement de l'évolution vers le développement en mode agile et la stratégie « cloud au centre » (circulaire du 5 juillet 2021 relative à la doctrine d'utilisation de l'informatique en nuage par l'État).

En outre, le FTM a financé l'appel à projets « Tous acteurs de Bercy vert ». Organisé par le secrétariat général des MEF, l'appel à projets était doté de 0,55 M€, pour une exécution de 0,38 M€ du fait de décrets de virement à destination des programmes 156, 302 et 220. Tous les agents du MEFSIN pouvaient proposer un projet répondant à une ou plusieurs problématiques liées à la transition écologique, et susceptible d'être mis en œuvre dans l'année. Près de 5 000 agents, de 84 départements, se sont mobilisés, en proposant 543 idées) : panneaux solaires, abris vélos, végétalisation d'espaces, récupérateurs d'eau, composteurs, formation à l'éco-conduite, éco-pâturage, lutte contre le gaspillage alimentaire, installation de ruches ou de nichoirs, etc. En définitive, 88 projets ont bénéficié d'un financement FTM et ont été mis en œuvre en 2022.

Enfin, les dépenses d'intervention ont concerné, pour 0,01 M€, des subventions à deux associations dans le cadre de l'appel à projet « Bercy vert » et, pour 0,06 M€, une subvention à l'Université de Rennes dans le cadre du projet PEREN porté par la direction générale des entreprises.

DÉLÉGATION AUX SYSTÈMES D'INFORMATION (DSI) : 2,00 M€ en AE et 1,12 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 000 859	1 103 066
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0	18 540
TOTAL	2 000 859	1 121 606

Ces dépenses concernent le financement du projet eVote, logiciel utilisé dans le cadre des élections professionnelles. Les crédits étaient prévus en investissement au PAP 2022, mais ont fait l'objet d'imputations en dépenses de fonctionnement, afin de respecter les règles de comptabilité publique.

Les crédits ouverts pour assurer le financement de l'extension du *datacenter* de la la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur à Toulouse n'ont pas été exécutés et ont fait l'objet d'un report lié au décalage des travaux.

DÉLÉGATION « SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION » (DSCI) : 0,23 M€ en AE et 0,59 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	225 705	591 003

Par rapport à la programmation en PAP (0,25 M€ AE/CP), l'exécution est en ligne en AE mais sont deux fois plus importantes en CP.

Ces dépenses ont servi à :

- **Accompagner la dynamique d'innovation** du MEFSIN, marquée en particulier par l'offre de service du BercyLab , la mise en place et l'expérimentation d'outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations du MEFSIN particulièrement eu égard aux tendances sociétales et aux nouvelles modalités de travail.

- **Apporter son conseil sur les projets de transformation** au sein du MEFSIN ou son soutien direct par le biais de :

- **l'expérimentation d'une prestation de veille et prospective** afin notamment d'adapter les stratégies et d'anticiper les crises grâce au repérage des « signaux faibles » ;

- la démarche « **Bercy vert** » en matière de transition écologique, et notamment la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de l'administration centrale ;
- la **participation aux projets de transformation** au sein du ministère, en mobilisant une méthode UX/UI centrée utilisateurs. BercyLab a contribué à la refonte du parcours et outils dits d'**on-boarding** pour fiabiliser l'accueil des nouveaux arrivants, ainsi qu'à la conception de nouveaux outils de suivi concernant plusieurs directions/services du Secrétariat général ;
- **l'innovation dans les outils de pilotage des enjeux stratégiques**. BercyLab a poursuivi sa démarche de mise à disposition d'outils de data-visualisation ergonomiques au service du pilotage des principaux enjeux du ministère et des directions : sobriété énergétique, cotation des dépenses selon la méthodologie du « budget vert » , pilotage de la performance, projets et rapports annuels de performance ;

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

- **des méthodes innovantes.** Dans le cadre de sa montée en puissance et de l'installation de son offre de services sur le design, BercyLab a lancé , entre autres, un programme d'acculturation aux apports du design dans l'action publique sous forme de conférences et d'événements informels.

DÉPENSES DIVERSES : 0,76 M€ en AE et 0,63 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 050 729	622 556
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	-289 451	24 209
Total	761 278	628 225

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 08 concernent essentiellement :

- les dépenses de la mission France Recouvrement (MFR). Elles ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de Portailpro.gouv pour 1,25 M€ en AE et 0,62 M€ en CP. Il s'agit de dépenses d'assistance au pilotage du portail, d'aide à la préparation et l'animation des réunions, de réalisation des travaux de recette et de tests.
- des erreurs d'imputation, en particulier la rectification de 0,29 M€ d'engagements du SCL passés en 2021 sur l'action 8.

ACTION**09 – Action sociale ministérielle**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Action sociale ministérielle	61 212 047	120 762 405	181 974 452	61 212 047	120 762 405	181 974 452
	56 956 968	114 327 940	171 284 907	56 956 968	113 301 020	170 257 988

L'exécution de la masse salariale de l'action 09 (57 M€) est inférieure de 4,2 M€ à la prévision de LFI (61,2 M€). Cet écart s'explique par l'actualisation des paramètres d'exécution de la dépense.

L'exécution des ETPT de l'action 09 (644 ETPT) est inférieure de 8 ETPT à la prévision de LFI (652 ETPT) en lien avec la sous-exécution globale constatée au programme (-41 ETPT).

Effectifs

Catégorie	LFI 2022	ETPT 2022
A+	103	92
A	248	244
B	249	262
C	52	46
Total	652	644

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	61 212 047	56 956 968	61 212 047	56 956 968
Rémunérations d'activité	36 267 487	33 543 117	36 267 487	33 543 117
Cotisations et contributions sociales	19 990 205	18 443 824	19 990 205	18 443 824
Prestations sociales et allocations diverses	4 954 355	4 970 027	4 954 355	4 970 027
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	119 432 405	111 865 795	119 432 405	111 038 229
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 432 405	111 865 795	119 432 405	111 038 229
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 000 000	1 999 100	1 000 000	1 799 746
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 000 000	1 999 100	1 000 000	1 799 746
Titre 6 : Dépenses d'intervention		40 000		40 000
Transferts aux autres collectivités		40 000		40 000
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	330 000	423 045	330 000	423 045
Prêts et avances	330 000	423 045	330 000	423 045
Total	181 974 452	171 284 907	181 974 452	170 257 988

Dépenses relatives aux politiques ministérielles d'action sociale, de santé et de sécurité au travail : 114,33 M€ en AE et 113,30 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	111 865 795	111 038 229
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 999 100	1 799 746
DÉPENSES D'INTERVENTION	40 000	40 000
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	423 045	423 045
Total	114 327 940	113 301 020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 111,87 M€ EN AE ET 111,04 M€ EN CP

L'écart aux crédits inscrits en PAP (119,30 M€) s'explique par l'application d'un amendement (-0,4 M€) au titre du plan d'économies sur les achats de l'État, de la mise en réserve réglementaire (-4,8 M€) et de la sous-consommation nette par rapport aux prévisions de dépenses détaillées ci-après (-1,9 M€).

1. Les dépenses en matière de politique ministérielle d'action sociale : 97,33 M€ en AE et 95,59 M€ en CP

Ces dépenses sont concertées dans le cadre de l'instance de dialogue social nationale (CNAS) et déclinées au niveau départemental.

La restauration : 48,8 M€ AE/CP

Ces dépenses ont été consacrées tant à la restauration collective qu'au financement des titres restaurant. Elles sont au-dessus des prévisions de 46,92 M€. Il convient de noter une hausse significative des dépenses de restauration locale (+1,8 M€ par rapport 2021) en raison de la forte inflation sur les denrées alimentaires qui n'avait pas été prévue en début d'année 2022. Par ailleurs, la revalorisation de la prestation interministérielle repas à compter du mois de septembre 2022 a également pesé sur les dépenses.

Le logement : 9,9 M€ en AE et 9,22 M€ en CP

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

La politique en matière de logements est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Elle se traduit pour l'essentiel par une subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations pour 9 M€, auquel s'ajoute le coût de gestion des logements domaniaux (0,9 M€ en AE et 0,22 M€ en CP). L'écart en AE par rapport à la prévision de 9 M€ en AE/CP provient uniquement de la gestion domaniale où le nouveau marché a dû être engagé pour 3 ans.

Le tourisme social : 19,2 M€ en AE/CP

Ces dépenses correspondant au montant de la subvention versée à l'association Éducation Plein Air Finances. L'écart entre la prévision (24,2 M€ AE/CP) et l'exécution est, hors mise en réserve, de -0,8 M€ et s'explique par un désengagement de même montant qui a été effectué en cours de gestion pour financer les travaux sur la résidence de La Baule.

La protection sociale complémentaire : 4 M€ AE/CP

La participation de l'État employeur à la mutuelle référente (MGEFI) s'est élevée à 4 M€ AE/CP ce qui est conforme à la prévision.

Les associations socio-culturelles et sportives et la coopérative : 4,5 M€ en AE et 4,1 M€ en CP

Ces dépenses sont en nette diminution par rapport à une prévision de 6,70 M€ AE/CP. Les remboursements 2022 ont été plus importants de 2,3 M€ par rapport à 2021 (dont 1,14 M€ de rétablissements de crédits au titre des quotes-parts masse salariale 2021 des directions reportés en 2022).

L'aide à la parentalité : 4,6 M€ en AE et 4,1 M€ en CP

La réservation de places en crèches et la délivrance d'une prestation « garde d'enfants 6-12 ans » (Césu) sont les deux actions autour de laquelle s'articule l'aide à la parentalité. La variation par rapport à la prévision (5,65 M€) découle principalement d'un décalage entre les nouveaux dispositifs qui devaient être mis en place et les réalisations permises par le calendrier du dialogue social.

Les crédits d'actions locales : 4,6 M€ en AE et 4,1 M€ en CP

Par rapport à la prévision (4,9 M€ en AE/CP), la moindre consommation d'AE reflète l'évolution démographique. Le reliquat plus important en CP, alors même que tous les arbres de Noël se sont tenus, s'explique par un retour à des paiements sur l'année suivante.

L'administration générale et le fonctionnement des réseaux déconcentrés : 1,6 M€ AE/CP

Le budget prévisionnel de 1,18 M€ a été dépassé en raison notamment des surcoûts liés à des travaux de relogements.

Immobilier : -0,24 M€ AE/CP

Les dépenses immobilières, relatives aux travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux, ne sont pas toutes immobilisables. Cette année des montants négatifs (issus de remboursements supérieurs aux dépenses) sont imputés sur les dépenses de fonctionnement pour -0,24 M€ en AE/CP.

2. Les dépenses en matière de politique ministérielle de santé et sécurité au travail : 14,54 M€ en AE et 15,46 M€ en CP

Ces dépenses se décomposent en :

-13,91 et 14,76 M€ pour les comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) ;
-0,62 M€ en AE et 0,69 M€ en CP au titre de la prévention médicale.

Si l'on tient compte des opérations initialement envisagées en titre 3 et dont la nature a conduit à les financer sur crédits d'investissement (cf. rubrique ci-dessous), 14,92 en AE et 16,03 M€ en CP ont été consacrés à cette politique., ce qui est en retrait par rapport aux crédits prévus en LFI de 16,75 M€. Par rapport à la prévision (16,75 M€ en AE/CP), hors réserve la moindre consommation n'est que de 0,12 M€ en CP. Les directives passées aux acteurs de la chaîne budgétaire ont permis d'assurer une consommation particulièrement satisfaisante des derniers crédits de CHSCT avant leur remplacement définitif au 31 décembre 2022 par les comités sociaux d'administration.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 2,00 M€ EN AE ET 1,80 M€ EN CP

Ces dépenses concernent :

- les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit 1,4 M€ en AE et 1,1 M€ en CP ;
- les travaux d'aménagements initiés par les CHSCT, soit 0,34 M€ en AE et 0,54 M€ en CP ;
- l'achat de matériel de restauration pour 0,22 M€ en AE et 0,15 M€ en CP.

L'exécution se situe au-dessus de la prévision (1 M€ en AE/CP), notamment du fait d'une modification de l'imputation en termes de titre de dépenses liées aux CHSCT.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES : 0,42 M€ EN AE ET EN CP

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté étaient prévus à 0,33 M€ en AE et CP. Le dépassement constaté sur ces dépenses de guichet provient d'un accroissement des demandes de prêts.

DÉPENSES D'INTERVENTION : 0,04 M€ EN AE ET EN CP

Il est constaté une dépense d'intervention non prévue en LFI de 40 000 € pour le financement de la prise en charge et l'accompagnement global des agents du MEFSIN victimes d'infractions pénales survenues dans le cadre de l'exercice de leur fonction (convention passée avec l'association La Fédération France Victimes).

Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Programme n° 218 | Justification au premier euro

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2021		Prévision LFI 2022		Réalisation 2022	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)					59 500	20 600
Transferts					56 500	20 600
Total					59 500	20 600
Total des subventions pour charges de service public					3 000	
Total des transferts					56 500	20 600